

SÉRIE DOCUMENTS OFFICIELS N° 95

RAPPORT DE LA TRENTE- CINQUIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

San José, Costa Rica

15-16 juillet, 2015





RAPPORT DE LA TRENTE- CINQUIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

San José, Costa Rica

15-16 juillet, 2015

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), 2015



Rapport de la Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA sous licence Creative Commons. Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO)

(<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>)

Basée sur une oeuvre qui se trouve sur le site www.iica.int

L'IICA encourage une utilisation légitime du présent document. Celui-ci doit être cité, le cas échéant, de manière appropriée.

Cette publication est également disponible en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut: <http://www.iica.int>

Coordination éditoriale: Patricia Ross et Katia Núñez.

Traducteur: Elisabeth Roure.

Conception graphique: Carlos Umaña.

Conception de la couverture: Carlos Umaña.

Impression: Imprimerie de l'IICA.

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture

Rapport de la Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif / IICA – San José, C.R. : IICA, 2015.

95 p. ; 21x16 cm. – (Série Documents Officiels / IICA, ISSN 1018-7103; no. 95)

ISBN: 978-92-9248-574-0

Document également publié en anglais, en espagnol et en portugais

1. Coopération internationale 2. Organisations internationales 3. Assistance technique I. IICA II. Titre III. Série

AGRIS
E14

DEWEY
338.181

San José, Costa Rica
2015

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION	7
Séance préparatoire	9
Première séance plénière	15
Deuxième séance plénière.....	31
Troisième séance plénière.....	43
Séance de clôture.....	51
RÉSOLUTIONS	53
SIGNATURE DU RAPPORT	77
ANNEXES	81
Annexe 1: Ordre du jour.....	83
Annexe 2: Liste des Participants	85
Annexe 3: Personnel de la Réunion.....	91

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

**PROCÈS VERBAL DE LA TRENTE-CINQUIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU
COMITÉ EXÉCUTIF DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE
COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)**

La Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) se tient conformément aux dispositions du règlement intérieur du Comité exécutif et à la résolution IICA/CE/Res. 591 (XXXIV-O/14) de cet organe de direction de l'Institut.

Les États membres suivants font partie du Comité exécutif 2015 : Belize, Bolivie, Brésil, Canada, El Salvador, Grenade, Jamaïque, République dominicaine, Pérou, Trinité et Tobago, Uruguay et Venezuela.

SÉANCE PRÉPARATOIRE

0.1 *Ouverture*

0.1.1 La séance préparatoire de la Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA est ouverte à 08h40, le 15 juillet 2015, dans la Sala Magna (salons États-Unis et Canada) du siège de l'IICA, sous la présidence de Monsieur Alvin Da Breo, Ministre de l'Agriculture, des Terres, de la Foresterie, de la Pêche et de l'Environnement de la Grenade, pays qui occupe actuellement la présidence du Comité exécutif.

0.1.2 Sont présents les représentants des États membres suivants, qui font partie du Comité exécutif 2015 : Belize, Bolivie, Brésil, Canada, El Salvador, Grenade, Jamaïque, République dominicaine, Trinité et Tobago et l'Uruguay, le Pérou et le Venezuela ne participent pas à la réunion pour des raisons de force majeure.

0.2 Accords

0.2.1 Élection du président et du rapporteur de la réunion

0.2.1.1 Les représentants des États membres du Comité exécutif élisent à l'unanimité Monsieur José Alpuche, directeur exécutif de l'Agriculture du ministère des Ressources naturelles et de l'Agriculture du Belize, au poste de président de la réunion. Le nom de Madame María de Lourdes Cruz, directrice des relations internationales du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, du Développement rural, de la Pêche et de l'Alimentation (SAGARPA) du Mexique, est ensuite proposé puis adopté à l'unanimité pour le poste de rapporteur.

0.2.1.2 Le Bureau est ainsi formé :

Président :	José Alpuche
Rapporteuse :	María de Lourdes Cruz
Secrétaire <i>ex officio</i> :	Víctor M. Villalobos

0.2.2 Ordre du jour de la réunion

0.2.2.1 Monsieur José Alpuche assume la présidence et saisit les représentants du projet d'ordre du jour de la Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif, figurant dans le document IICA/CE/Doc. 636 (15), approuvé sans modification. Le président annonce que le directeur général de l'IICA l'a prié de soumettre une question à la considération du Comité, et il lui cède la parole.

0.2.2.2 Le directeur général de l'IICA informe que le 6 février dernier, le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica, en sa qualité de président du Conseil supérieur du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE), a adressé une communication au Comité exécutif de l'IICA et au Conseil interaméricain de l'agriculture (JIA), dont il prie le secrétaire technique de bien vouloir donner lecture.

0.2.2.3 Le secrétaire technique donne lecture de la lettre, dans laquelle référence est faite à la résolution 11-14/16ROCS du 31 octobre 2014 sur le statut de la durée et de la prorogation du contrat légal n° 8028 de la création du CATIE. La lettre demande au Comité exécutif de porter à la connaissance du Conseil les termes de la résolution susmentionnée, afin d'obtenir son appui et son soutien pour proroger, de manière automatique, ledit contrat qui expire en 2020.

- 0.2.2.4 Le directeur général fait observer que, le 12 mai, il a reçu du directeur exécutif du CATIE, la demande d'inclure cette question à l'ordre du jour de ce Comité exécutif. Il ajoute que ces deux requêtes justifient l'inclusion de la question du contrat légal n° 8028 à l'ordre du jour de cette réunion.
- 0.2.2.5 Le conseiller juridique explique que le contrat actuel du CATIE expire le 11 septembre 2020, et il ajoute que si, deux ans avant son expiration, aucune des parties (Gouvernement du Costa Rica et IICA) n'informe l'autre qu'elle ne souhaite pas poursuivre la validité du contrat, ce dernier est automatiquement prolongé pendant 20 ans. Il explique qu'une décision du Conseil, prise à la réunion qui se tiendra cette année ne serait pas définitive, puisqu'elle pourrait être modifiée à la réunion suivante, qui aura lieu en 2017.
- 0.2.2.6 Le directeur général de l'IICA précise que le Conseil a le droit et la possibilité de suggérer des modifications du contrat légal actuel du CATIE et de les soumettre aux autorités du Costa Rica. Il ajoute qu'en vertu du fait que trois années s'écouleront avant la date limite de prise de décision sur la prorogation, il n'est peut-être pas opportun d'inscrire la question à l'ordre du jour de la réunion du Conseil de cette année.
- 0.2.2.7 Il indique que le renouvellement automatique du contrat implique que soient conservés les mêmes termes, y compris les contributions financières de l'IICA et des pays membres pendant 20 ans encore. Il considère que cette circonstance mérite une analyse préalable à la prise de décision, et il ajoute qu'une bonne connaissance des conditions financières des deux institutions en 2017 permettrait de disposer de plus d'éléments de jugement, et de parvenir à une décision motivée. Il souligne que, comme l'a précisé le conseiller juridique, une décision prise cette année pourrait être dérogée par le Conseil à sa réunion en 2017.
- 0.2.2.8 Le représentant du Canada considère qu'il serait bon d'avoir de plus amples informations de la part du CATIE avant de prendre une décision.
- 0.2.2.9 Le représentant du Brésil estime qu'il est essentiel de disposer de plus de temps afin d'analyser soigneusement les conséquences d'une éventuelle décision.
- 0.2.2.10 Le représentant observateur du Mexique soutient l'observation faite par le directeur général, le conseiller juridique et les représentants du Canada et du Brésil. Il ajoute qu'il serait plus approprié de prendre une décision sur cette question lors de la réunion du Conseil en 2017.

- 0.2.2.11 Le secrétaire technique dit qu'il est prévu, lors de la seconde séance plénière, d'aborder la question du contrat légal n° 8028 du CATIE, qui sera présentée par le Costa Rica. Il ajoute que la décision que doit prendre le Comité est de savoir si cette question doit figurer à l'ordre du jour du Conseil de cette année ou si elle sera examinée lors d'une réunion ultérieure de cet organe de direction, afin de disposer de plus d'information à ce moment-là.
- 0.2.2.12 Le directeur général indique ensuite que les documents de travail et d'information pour cette réunion sont dans les dossiers des représentants des États membres du Comité exécutif et qu'ils ont été mis à la disposition des participants en format électronique à partir du 15 juin en espagnol et en anglais.
- 0.2.3 Commissions de travail
- 0.2.3.1 Il est convenu de ne pas former de commission de travail et de traiter toutes les questions en séances plénières.
- 0.2.4 Durée de la réunion
- 0.2.4.1 La plénière convient de clore ses travaux le jeudi 16 juillet 2015 à 16h00.
- 0.2.5 Date et heure limites pour la présentation des propositions
- 0.2.5.1 La date limite pour la présentation de nouveaux projets de résolution est fixé au mercredi 15 juillet à 16h00.
- 0.2.6 Droit de vote des pays
- 0.2.6.1 Le directeur général de l'IICA demande au conseiller juridique de donner son avis sur la portée et la manière d'appliquer les normes relatives au droit de vote dans les réunions du Comité exécutif, conformément aux dispositions du règlement intérieur de cet organe de direction et aux autres dispositions pertinentes.
- 0.2.6.2 Le conseiller juridique explique les dispositions du chapitre IV du Règlement intérieur du Comité exécutif sur le droit de vote. Il précise ensuite que seul un des États membres appartenant au Comité exécutif présente un retard de paiement qui dépasse le seuil fixé pour avoir le droit de vote.

- 0.2.6.3 Le représentant de la République dominicaine explique que, malgré l'intérêt du ministre de l'Agriculture de son pays, des raisons de type financier, aggravées par la nécessité d'affronter les conséquences de l'apparition de la mouche méditerranéenne, ont empêché son pays de payer le montant des sommes dues. Il ajoute qu'au moins deux des trois quotes-parts dues seront réglées, espère-t-il, au cours de cette année.
- 0.2.6.4 En conséquence, il est décidé que la République dominicaine conserve son droit de vote.
- 0.2.7 Lettres de créance
- 0.2.7.1 Le secrétaire technique informe que toutes les délégations présentes des États membres faisant partie du Comité Exécutif ont présenté les lettres de créance émises par les autorités compétentes de chaque pays. Il ajoute qu'ont également été présentées les lettres de créance des représentants observateurs suivants : Costa Rica, Équateur, États-Unis, Honduras et Mexique.
- 0.3 Clôture
- 0.3.1. La séance préparatoire de la Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA est levée à 09h40, le 15 juillet 2015.

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

1.1 Ouverture

1.1.1 La première séance plénière de la Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) est ouverte le 15 juillet 2015, à 10h40, sous la présidence de Monsieur José Alpuche, directeur exécutif de l'Agriculture du Ministère des Ressources naturelles et de l'Agriculture du Belize.

1.2 Message de bienvenue du directeur général de l'IICA

1.2.1 Le directeur général commence par citer l'article XXIII de la Convention de l'IICA, en vertu duquel "les États membres contribuent au soutien de l'Institut moyennant des quotes-parts versées annuellement et fixées par le Conseil, conformément au système de détermination des quotes-parts adopté par l'OEA". Il souligne que cet article est le fondement des actions de l'Institut et le reflet de sa nature solidaire. Il considère que la Résolution n° 491, adoptée par le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) en Argentine en 2013, renouvelle cet engagement, en sollicitant des rapports sur la question financière actuelle de l'Institut, ainsi que des recommandations en vue de son renforcement financier. Il rappelle que le Conseil a pris cette décision car, depuis 1995 la capacité de coopération de l'IICA a diminué de manière continue, à la suite du gel des quotes-parts.

1.2.2 Il signale qu'en 2014 le Comité exécutif a décidé de "prier les États membres de verser des contributions volontaires supplémentaires sous forme de surcotes, afin de consolider le Fonds régulier et d'être en mesure de mettre en œuvre le PMT 2014-2018". Il charge, en outre, le directeur général d'élaborer des options en vue du renforcement financier de l'Institut, conjointement avec la Commission consultative spéciale pour les questions de gestion (CCSQG), qu'il présentera au Comité exécutif afin que ce dernier en saisisse la prochaine réunion du Conseil. Il indique que ces options seront présentées un peu plus tard au cours de cette réunion, mais que la responsabilité du poste qu'il occupe l'oblige à insister une fois de plus sur l'urgence de prendre des mesures afin de doter l'IICA de plus de ressources pour satisfaire aux revendications et répondre aux mandats des pays.

1.2.3 Il affirme que les progrès dans l'exécution du Plan à Moyen Terme (PMT) pour la période 2014-2018 contribuent à créer un système agricole plus

productif et écologiquement durable, à encourager le développement des territoires agricoles, à atténuer la pauvreté et à promouvoir la sécurité alimentaire. Il signale ensuite que l'Institut a adopté l'approche de la "gestion fondée sur les résultats", afin d'augmenter l'efficacité de la coopération qu'il offre aux pays membres. Il explique que l'IICA cherche à accroître son impact au moyen des onze contributions qu'il se propose d'offrir, en vertu des dispositions du PMT pour les quatre années 2014-2018, afin que les pays réussissent les transformations qui leur permettront d'atteindre les quatre objectifs stratégiques fixés par ce PMT et par le Plan stratégique pour la période 2010-2020.

- 1.2.4 Il rappelle que les actions de l'IICA se réalisent grâce aux projets phares, aux actions de réaction rapide, au Fonds de coopération technique et aux projets financés à l'aide de ressources externes, mécanismes qui permettent à l'Institut de fournir à ses pays membres des résultats vérifiables. En guise d'exemples, le directeur général mentionne les succès atteints dans les domaines suivants, entre autres : a) santé agricole et innocuité des aliments, b) agriculture et adaptation aux changements climatiques, c) agriculture résistante et gestion des risques, d) agriculture et énergie (Programme *Alianza en Energía y Ambiente* de la région andine, financé par la Finlande), e) gestion intégrale des ressources en eau, et f) développement des capacités techniques au moyen d'actions de coopération horizontales, comme l'octroi de bourses du gouvernement mexicain pour des études de troisième cycle et le soutien du ministère mexicain de l'Agriculture, de l'Élevage, du Développement rural, de la Pêche et de l'Alimentation (SAGARPA) au programme de renforcement technique, en matière d'agriculture, pour 21 pays d'Amérique Latine et des Caraïbes.
- 1.2.5 Il souligne qu'en cas de revendications ponctuelles et urgentes, l'IICA est en mesure de répondre avec souplesse par des actions de réaction rapide, dont 34 sont en cours d'exécution sur le continent américain. Il ajoute que le Fonds de coopération technique a bénéficié à 27 pays au cours des douze derniers mois et qu'en matière d'exécution des ressources externes, l'Institut gère un portefeuille de 134 projets.
- 1.2.6 Il précise ensuite qu'au Septième sommet des Amériques (au Panama), dont le thème était "*La prospérité avec équité : le défi de la coopération dans les Amériques*", a été rappelée la nécessité de créer des opportunités réelles pour tous, en particulier pour les habitants des territoires du milieu rural, afin de leur permettre de mener une vie digne, dans des conditions de durabilité et de sécurité alimentaire. Il ajoute que, conformément à cet objectif, le

gouvernement mexicain a choisi “la productivité durable et inclusive” comme thème de la Rencontre des ministres de l’Agriculture des Amériques qui aura lieu dans son pays.

- 1.2.7 Il indique que les États membres ont le droit d’utiliser intensivement la coopération technique offerte par des organismes comme l’IICA, mais aussi la responsabilité de soutenir ces mécanismes pour qu’ils puissent continuer d’être utiles, et que l’Institut, pour sa part, doit utiliser de la manière la plus efficace possible les ressources apportées par ses pays membres et qu’il doit remplir au mieux les tâches qui lui sont confiées. Il ajoute qu’il comprend les limitations des pays, mais il demande de tenir compte du fait que, pour surmonter les difficultés actuelles sur le long terme, une réforme intégrale de l’IICA sera nécessaire, afin de permettre d’adapter l’Institut à la globalisation, aux progrès des technologies de l’information et de la communication (TIC), aux conditions géopolitiques actuelles ainsi qu’aux défis et revendications de l’agriculture.
- 1.2.8 Le directeur général reconnaît que, malgré les limitations financières, l’Institut devra trouver la façon de continuer à être utile et pertinent pour ses États membres. Il remercie les pays qui, bien qu’ayant droit à une baisse du montant de leur quote-part, l’ont maintenu ou ont apporté une contribution en espèces ou en nature, sur des questions spécifiques. Il rappelle que, tant qu’une décision n’aura pas été prise en vue d’une augmentation substantielle du budget régulier, toute mesure est transitoire.
- 1.3 *Rapport de la Réunion ordinaire 2015 de la Commission consultative spéciale pour les questions de gestion (CCSQG)*
- 1.3.1 Monsieur Carlos O’Farril, secrétaire des services institutionnels de l’IICA, indique que la CCSQG s’est réunie le 16 avril, conformément aux résolutions IICA/JIA/Res. 491 et IICA/CE/Res. 593, dans le but de déterminer différentes options en vue du renforcement financier de l’Institut.
- 1.3.2 Il précise que les membres de la CCSQG ont analysé à fond la situation financière de l’IICA, qu’ils se sont mis d’accord sur la nécessité de la consolider et qu’ils ont suggéré plusieurs propositions à soumettre à ses organes de direction.
- 1.3.3 Il ajoute que la CCSQG recommande que, dans la proposition du programme-budget pour la période 2016-2017, soit expliqué plus clairement le rapport entre les objectifs stratégiques de l’IICA et l’affectation budgétaire, ainsi que

les implications que pourrait avoir un scénario à croissance zéro des quotes-parts sur les résultats de la coopération.

1.4 Situation financière, programmatique et budgétaire de l'IICA

1.4.1 Le secrétaire des services institutionnels amorce son intervention en soulignant certains des principaux résultats de la gestion institutionnelle atteints en 2014 et au cours du premier semestre de 2015. Il précise que la stratégie d'amélioration continue qui a été appliquée, a produit des résultats très favorables pour accroître l'efficacité de la gestion de l'institut, abattre les coûts, parvenir à des économies d'échelle, et consolider ainsi la coopération technique.

1.4.2 Programme-budget 2016-2017

1.4.2.1 Le secrétaire des services institutionnels expose les principaux critères de base du Programme-budget pour 2016-2017. Il indique qu'il a été élaboré sur la base d'un modèle holistique et dynamique conforme au Plan stratégique (PS) pour la période 2010-2020 et au Plan à moyen terme (PMT) pour 2014-2018. Il ajoute que le budget pour la période biennale citée s'est attaché aux aspects essentiels de ces plans, comme la mise en œuvre des quatre instruments du PMT : a) projets phares (PP), b) actions de réaction rapide (ARR), c) projets du Fonds de coopération technique (FonCT) et d) projets financés au moyen de ressources externes. Il fait observer que la base sur laquelle est construit le Budget de l'IICA est l'échelle des quotes-parts approuvée par l'Organisation des États américains (OEA) et qu'il existe des menaces importantes pour les finances institutionnelles, comme l'épuisement du Fonds des recettes diverses, qui a diminué en raison de changements dans les politiques financières et fiscales des pays. C'est pourquoi, ajoute-t-il, la proposition d'augmentation des quotes-parts n'entraînera pas d'augmentation nette positive dans le Budget du Fonds régulier, mais que seule la "ligne de flottaison" opérationnelle de l'institution sera maintenue.

1.4.2.2 Il explique ensuite le rapport stratégique qui existe entre le Programme-budget et le PMT ce qu'il illustre en précisant combien les PP, les ARR et les projets, financés au moyen de ressources du FonCT et des ressources externes, apportent au succès des résultats atteints dans le cadre du PS et du PMT. Il ajoute que les montants des ressources externes pour les années 2016 et 2017 sont estimés à 140 et 150 millions de dollars américains, respectivement.

- 1.4.2.3 Puis il rapporte que le budget des recettes approuvées pour la période 2014-2015 est de 67,2 millions USD, avec une projection pour la période biennale suivante, de 69,4 millions USD en raison d'une augmentation de 5,8 millions USD, prévue du chapitre des quotes-parts et d'une diminution espérée des recettes diverses de 3,6 millions USD. Il ajoute qu'avec l'augmentation de 10,5 % des quotes-parts, le niveau de gestion actuel de l'Institut, jusqu'à cette année, serait maintenu et les engagements fixés par le PMT seraient respectés.
- 1.4.2.4 Par ailleurs, il présente le budget des dépenses du Fonds ordinaire pour la période 2016-2017, en soulignant qu'en 2017 il y aura une augmentation dans les chapitres liés au personnel, ce qui est hors contrôle de l'IICA, car il s'agit de l'augmentation des salaires prévue par les dispositions des pays et d'entretenir la compétitivité sur le marché du travail. Il ajoute que cette augmentation sera compensée par une réduction des coûts d'exploitation en 2017.
- 1.4.3 Renforcement financier
- 1.4.3.1 Le secrétaire des services institutionnels met l'accent sur les facteurs qui ont affaibli les finances institutionnelles : a) la stagnation des quotes-parts des pays, en valeur nominale et réelle ; b) la tendance à la baisse des recettes diverses au cours de ces dernières années ; c) la perte de valeur des ressources dues à l'inflation et les changements en matière de politiques fiscales et financières qui ont entravé la récupération des impôts pendant la gestion des projets financés au moyen de ressources externes ; et d) l'interdiction d'utiliser les ressources provenant des taux d'intérêt des fonds de ces projets.
- 1.4.3.2 Il ajoute que si les mesures strictes de rationalité et d'austérité appliquées dans l'exercice des dépenses ont contribué favorablement à atténuer les effets de la perte de la valeur réelle accumulée au cours des 20 dernières années, elles ne sauraient être appliquées indéfiniment sans courir le risque de perdre plus de talent humain et d'entraîner une possible atrophie opérationnelle.
- 1.4.3.3 Il indique que la prestation de coopération technique et les opérations institutionnelles exigent une certitude financière qui puisse garantir la stabilité de l'organisation, la poursuite de l'application de la stratégie de gestion, le renforcement de la qualité, la continuité des projets réalisés dans les pays, dans les régions et sur le continent, la promotion d'une plus grande création de valeur et le succès d'un retour hautement positif sur les investissements des pays membres de l'IICA.

- 1.4.3.4 Le secrétaire des services institutionnels explique qu'en vertu de la recommandation émise par la CCSQG, la proposition de budget inclut un scénario de croissance zéro des quotes-parts, dont l'effet sur le Fonds ordinaire équivaldrait à une baisse, en termes réels, supérieure à 13 %, situation qui provoquerait les conséquences suivantes : a) la diminution des activités et des aides réalisées dans les États membres, ce qui serait une détérioration incalculable du travail exécuté et des investissements techniques effectués depuis le commencement de l'histoire de l'IICA ; b) la perte de l'avantage compétitif que signifie la mobilisation d'experts sur tout le continent et, par conséquent, la diminution de la participation intellectuelle offerte aux projets de coopération technique ; c) la perte de souplesse de l'organisation en matière de réaction opportune aux besoins des États membres ; et d) la diminution de la capacité de l'Institut de répondre aux requêtes des pays membres, en raison de la réduction de personnel, estimée à huit postes de personnel international, neuf de personnel professionnel local et dix postes de services généraux.
- 1.4.3.5 Il mentionne ensuite les effets négatifs que l'éventuelle diminution du budget institutionnel aurait sur les projets tels que les suivants : a) réduction de la quantité de pays et d'acteurs publics et privés bénéficiaires du renforcement des capacités agroindustrielles et associatives des producteurs à petite et moyenne échelle ; b) la capacité de l'IICA, en tant que membre observateur du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (2002) et du Comité de l'Agriculture (2010) de l'OMC, d'appuyer les pays en matière de suivi et de respect des engagements auprès de cette organisation, et des normes internationales qui en découlent, serait compromise ; c) diminution de la portée et de la qualité des réseaux et services d'information et de gestion du savoir, comme Infoagro/Infotec (23 000 utilisateurs) ; et d) mise en péril des progrès réalisés jusqu'à aujourd'hui en vue de développer, dans neuf pays, des processus visant à formuler et appliquer des politiques publiques et des cadres institutionnels dans le but de parvenir à un développement inclusif et équitable de l'agriculture et des territoires ruraux, de relancer l'économie territoriale et de promouvoir l'inclusion des autochtones, des femmes et des jeunes du milieu rural, entre autres.
- 1.4.4 Du taux institutionnel net (TIN) à la récupération des coûts indirects proportionnels (RECIP)
- 1.4.4.1 Le secrétaire des services institutionnels rapporte que le descripteur du taux institutionnel net (TIN) est modifié et devient récupération des coûts indirects proportionnels (RECIP), car le concept de TIN n'indique pas clairement sa signification et est confondu avec bénéfices ou frais généraux, et ce que l'IICA

doit récupérer, lorsqu'il exécute des projets à l'aide de ressources externes, ce sont les coûts indirects dont il s'acquitte. Il ajoute qu'entre 2008 et 2014, le pourcentage de la RECIP a augmenté de deux points, ce qui l'approche du niveau souhaité.

1.4.5 Critères d'évaluation des projets financés à l'aide de ressources externes

1.4.5.1 Le secrétaire des services institutionnels explique que l'approbation des projets financés à l'aide de ressources externes suit un processus rigoureux. D'abord, le Groupe d'appui des processus (GAP), équipe multidisciplinaire faite de spécialistes en questions techniques, financières, juridiques et stratégiques, analyse la viabilité du projet ainsi que son instrument juridique. Après avoir été validé par le GAP, le projet est soumis au Comité de programmation, qui réunit les directeurs de la gestion et de l'intégration régionale et de la coopération technique, ainsi que le secrétaire des services institutionnels, et au sein duquel il est procédé à une analyse scrupuleuse et intégrale de la proposition. Une fois approuvé par le Comité de programmation, le projet est envoyé au directeur général de l'Institut pour autorisation.

1.4.6 Accords signés par l'IICA en 2014

1.4.6.1 Le secrétaire des services institutionnels présente un rapport sur les accords signés en 2014 par l'Institut, qui correspondent à des projets financés à l'aide de ressources extérieurs pour un montant proche des 130 millions de dollars américains, répartis de la manière suivante : a) région centrale : 3,3 millions USD, b) région andine : 1,6 millions USD, c) région Caraïbes : 1,0 million USD, d) région Nord : 88,3 millions USD et e) région Sud : 34,1 millions USD. Le taux moyen fixé pour ces projets est de 7,4 %.

1.4.7 Rapport sur le recouvrement des quotes-parts

1.4.7.1 Le secrétaire des services institutionnels fait connaître la situation actuelle du paiement des quotes-parts des pays membres. Il indique que trois pays sont en situation d'arriérés, aucun pays ne se trouve en situation spéciale, dix pays sont à jour et vingt-et-un pays en situation régulière.

- 1.4.8 États financiers de l'Institut pour 2014 et rapport des commissaires aux comptes
- 1.4.8.1 Le secrétaire des services institutionnels présente le résultat de l'audit des vérificateurs externes de 2014, réalisé par la société Deloitte, qui conclut, après révision, que les états financiers de l'IICA présentent "raisonnablement, dans tous ses aspects importants, la situation financière de l'Institut au 31 décembre 2014".
- 1.4.8.2 Il précise que la preuve de l'audit a été considérée suffisante et appropriée et qu'elle fournit une base permettant de soutenir une opinion qualifiée. Il ajoute que cette opinion s'explique par le fait que des évaluations actuarielles relatives aux provisions dues aux bénéfices de licenciement de personnel, pour lesquelles doivent être suivis les principes de comptabilité généralement acceptés aux États-Unis. Il fait savoir que les vérificateurs externes ont recommandé à l'Institut de réaliser des études actuarielles pour chacun de ses bureaux, mais étant donné leurs coûts élevés, elles n'ont été menées à bien que dans certaines représentations sélectionnées et ne couvrent que près de 70 % du personnel de l'IICA.
- 1.4.9 Vingt-et-unième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)
- 1.4.9.1 Le secrétaire des services institutionnels informe que le CRV, composé de Pamela D.M. Monroe Ellis, Diana C. Barés Varela et Steve Rickrode, s'est réuni au siège de l'IICA, les 3 et 4 juin 2015 afin d'effectuer la révision annuelle des états financiers de l'année qui a pris fin en décembre 2014, ainsi que de sa vérification externe. Il précise que le CRV a transmis à l'IICA les recommandations suivantes : a) qu'il réalise les études actuarielles supplémentaires sur les bénéfices des licenciements, b) qu'il envisage, selon la disponibilité des ressources, de faire une analyse de la vulnérabilité des systèmes d'information, et c) qu'il poursuive le suivi des actions liées au projet AIS en Colombie.
- 1.4.10 Élection d'un membre du CRV
- 1.4.10.1 Le secrétaire des services institutionnels explique que le Comité exécutif doit élire un membre du CRV, puisque le mandat de Madame Monroe Ellis prend fin le 31 décembre 2015.

- 1.4.10.2 Ensuite, le conseiller juridique de l'IICA présente les procédures fixées à cet effet par le Règlement intérieur du CRV et il précise que le membre choisi doit réunir un minimum de sept voix. Afin de procéder au vote, les représentants observateurs du Mexique et des États-Unis sont désignés comme scrutateurs.
- 1.4.10.3 Le secrétaire des services institutionnels annonce que les deux candidats sont Monsieur Sergio Noguera, du Paraguay, et Madame Antoinette R. Hodge, de Saint Christophe et Nevis, après quoi il a été procédé à deux tours de scrutin.
- 1.4.10.4 A la fin du deuxième tour, le président annonce que Madame Hodge a été élue avec huit voix.

1.5 Analyse et commentaires des représentants des États membres

- 1.5.1 Le président de la réunion suggère de commencer l'analyse des thèmes en abordant ceux qui ont le plus de possibilité de réunir un consensus, puis de traiter la question des quotes-parts, qui entraîne généralement un dialogue plus intense. Il souligne les aspects suivants, qui seront développés dans les exposés ultérieurs : a) l'IICA s'est restructuré afin d'améliorer son efficacité et de relever les défis ; b) la dernière augmentation des quotes-parts remonte à vingt ans, c'est pourquoi il serait important de se pencher sur les augmentations des recettes reçues depuis ; et c) l'agriculture a souffert de profonds changements et a gagné de l'importance au cours des dernières années. En sa qualité de représentant du Belize, il fait remarquer que son gouvernement est d'accord pour l'augmentation de la quote-part et qu'il a même envisagé une augmentation supérieure aux 10,5 % proposés.
- 1.5.2 Le représentant de la Jamaïque fait observer que les montants des ressources externes reçues par l'IICA sont considérables (environ 130 millions d'USD) et pose la question de savoir quelle somme de ce montant est utilisée pour renforcer le budget de l'Institut, au moyen d'une commission pour administration qui, comme on l'a dit, correspond à une moyenne de 7,9 %. Il indique que de nombreuses organisations fixent ce type de taux afin de consolider leurs budgets.
- 1.5.3 Le secrétaire des services institutionnels explique que les ressources externes, captées pour exécuter les projets, sont des ressources données à gérer, qui s'appliquent comme des coûts directs et que leur montant est de 129,7 millions USD. Il précise que les coûts indirects sont ceux qui correspondent au personnel, à l'énergie électrique, aux consommables, aux services téléphoniques et autres frais administratifs que l'IICA doit assumer lors de

l'exécution de ces projets ; l'Institut doit, par conséquent, récupérer ces coûts indirects afin d'éviter une décapitalisation de son Fonds ordinaire. Il indique que la différence actuelle de deux dixièmes entre le taux de base de 8,1 % et le taux réel de est 7.9%, un coût assumé par l'IICA. Il ajoute que l'on cherche à atteindre l'équilibre, car l'Institut ne peut faire de bénéfices, pour rester cohérent avec l'approche neutre fixée par sa politique.

- 1.5.4 La représentante de l'Uruguay indique que son gouvernement considère raisonnable l'augmentation de 10,5 % proposée par l'Institut. Elle fait observer qu'à l'heure actuelle, son pays s'attache à fixer les contributions de son pays aux organismes internationaux dans le budget national pour l'année 2016. Elle précise aussi qu'étant donnée la stagnation de la coopération internationale que reçoit l'Uruguay, considéré comme un pays à revenu moyen, on essaie d'identifier des projets et des pays afin de choisir des initiatives alternatives, comme la coopération Sud-Sud. Elle considère qu'il serait bon que les pays s'associent à l'IICA pour que ce dernier les soutienne comme mécanisme de canalisation de ce genre de nouvelles solutions alternatives.
- 1.5.5 Le représentant observateur du Costa Rica est de l'avis que l'augmentation proposée, de 10,5 % pour les quotes-parts, est raisonnable, mais il précise que cela ne sera faisable, pour son pays, qu'à partir de 2017, car le Costa Rica a déjà préparé son budget 2016.
- 1.5.6 Le directeur général de l'Institut remercie les représentants du Belize, de l'Uruguay, du Costa Rica et de la Jamaïque pour leur soutien ; il exprime sa satisfaction devant les réponses positives à la proposition de renforcement financier présentée par l'IICA et il rappelle que l'Institut n'affiche pas de gains, qu'il récupère seulement les frais assumés pour l'exécution des projets.
- 1.5.7 Le représentant du Canada montre sa satisfaction pour la manière dont ont été présentées l'information financière et la proposition de budget, liées aux objectifs stratégiques de l'IICA. Il pose ensuite trois questions précises : a) il demande de plus amples informations sur la baisse des recettes diverses ; b) au sujet de la RECIP-TIN, il demande quel est le plan prévu pour dépasser les 7,9 % prévu pour 2016 et 2017, qui permettrait de subventionner une partie des dépenses indirectes, et il se demande si le taux de 8,1 % n'est pas obsolète, puisque son calcul date de plusieurs années ; et c) il veut savoir quelles seraient les conséquences pour l'IICA et pour d'autres pays si le gouvernement colombien formulait des accusations contre l'Institut en raison de la situation du programme "*Agro Ingreso Seguro*" (AIS).

- 1.5.8 Le secrétaire des services institutionnels fait observer que le poste ressources diverses est l'un des deux éléments qui constituent le Fonds ordinaire. Il explique que la source principale des ressources du Fonds des recettes diverses est la récupération des impôts au titre de l'exécution des projets financés à l'aide de ressources externes, que la seconde source de ressources vient des montants reçus au titre des intérêts générés par les projets financés à l'aide des ressources externes et que les autres sources sont négligeables.
- 1.5.9 Il précise que les changements dans les politiques fiscales et financières des États membres prévoient que ces ressources provenant de ces deux sources doivent être réintégrées dans les Trésoreries des pays ou investies dans les projets eux-mêmes. Pour ce qui est du TIN, il indique qu'un effort a été consenti pour le rapprocher du taux cible de 8,1 %. Selon lui, ce pourcentage n'est peut-être plus approprié et il est d'accord avec la nécessité d'effectuer une étude en vue d'actualiser les coûts indirects, afin d'examiner les conséquences de la nouvelle stratégie institutionnelle. Pour terminer, sur la question relative à la Colombie, il s'agit, pour lui, d'une situation latente, sous contrôle, qui, actuellement, ne présente pas de signes inquiétants et qui fait l'objet d'un suivi rigoureux.
- 1.5.10 Le directeur général complète l'explication sur le pourcentage prévu de RECIP-TIN pour 2016 et 2017. Il indique qu'il existe des projets, en cours d'exécution, qui avaient été négociés avant la décision des 8,1 %, ce qui explique une moyenne inférieure à cette valeur. Pour ce qui est de la Colombie, il fait état d'une bonne communication avec le gouvernement colombien qui fait preuve d'une attitude très positive, et dit que l'on ne prévoit pas que cette relation puisse être modifiée.
- 1.5.11 Le représentant du Brésil fait état de la valeur qu'il accorde à la coopération offerte par l'IICA à son pays et aux autres États membres, ainsi que les efforts déployés par l'Institut pour aider les pays à relever les nouveaux défis du secteur agricole. Il ajoute que la ministre de l'Agriculture du Brésil a eu l'occasion de dire personnellement au directeur général de l'Institut combien est appréciée l'aide qu'il fournit à son pays. Il remercie le secrétaire des services institutionnels et le directeur de la gestion et de l'intégration régionale de l'IICA pour leur récente visite au Brésil, au cours de laquelle ils ont pu dialoguer avec les autorités des ministères de l'Agriculture et de la Planification au sujet de la coopération offerte par l'Institut.
- 1.5.12 Il reconnaît que les défis actuels sont très différents de ceux des 20 dernières années et il met l'accent sur le fait que l'IICA s'est adapté afin de relever les

défis de la nouvelle réalité de manière effective et efficace. Il signale que malheureusement les difficultés économiques auxquelles se heurte le Brésil l'empêchent d'appuyer la proposition relative à l'augmentation du budget régulier de l'Institut. Il ajoute qu'il envisage difficilement d'adopter la nouvelle échelle des quotes-parts proposée par l'OEA, car elle représente un changement significatif de la participation de certains pays ; dans le cas du Brésil, cela impliquerait une augmentation de 25 %. Son gouvernement réalise des efforts en vue de se maintenir à jour dans le paiement des quotes-parts.

- 1.5.13 Le représentant observateur du Mexique se prononce en faveur de la proposition de la direction générale de l'IICA relative à la hausse de 10,5 % du budget des quotes-parts. Il s'engage aussi à continuer de payer ponctuellement sa quote-part régulière, à offrir une contribution volontaire de surcote et à payer le montant supplémentaire correspondant, qui découle de l'augmentation susmentionnée. Il exhorte les autres États membres à se joindre à un consensus relatif au renforcement financier de l'Institut.
- 1.5.14 Le représentant observateur de l'Équateur se félicite de l'excellent exposé sur les questions financières et administratives. Il fait état de sa préoccupation en raison de la chute abrupte des recettes diverses et souhaite savoir si l'on doit toujours considérer ces ressources comme faisant partie du Fonds ordinaire. Il demande un complément d'information sur la diminution du Fonds des recettes diverses. Concernant le taux d'augmentation de 10,5 %, il est surpris par le fait qu'il permette seulement d'atteindre à peine la "ligne de flottaison", ce qui lui fait penser à la nécessité de mettre en œuvre des mesures à plus large portée, y compris l'identification de nouvelles sources de revenus, au lieu d'appliquer une solution susceptible de s'épuiser au but de deux ans. Pour terminer, il indique que le ministre Ponce soutient l'augmentation de 10,5 % et qu'il est toujours engagé dans les travaux conjoints avec l'IICA.
- 1.5.15 Le secrétaire des services institutionnels signale que le Fonds des recettes variées existe depuis plus d'une décennie et qu'il a été conçu pour disposer de ressources complémentaires au budget des quotes-parts. L'idée était de capitaliser ce fonds avec des ressources provenant de la récupération d'impôts et de taux d'intérêt, ce qui a permis d'alimenter ce fonds jusqu'à atteindre les 10 millions de dollars américains. Il rappelle qu'il y a sept ou huit ans, les pays ont commencé à appliquer des mesures fiscales et financières restrictives, qui ont eu pour effet de réintégrer les ressources provenant des impôts sur les trésoreries nationales ou, dans certains cas, de les canaliser vers des activités complémentaires des projets qui en étaient à l'origine, comme des publications, des ateliers et des cours de formation. De même, ajoute-t-il, nous

n'avons plus la possibilité de capitaliser les revenus provenant des intérêts. Les ressources que l'on estime capter pour un montant de 3 à 3,5 millions d'USD ne sont pas censées faire partie d'un fonds de réserves, mais plutôt être considérées comme des ressources complémentaires au budget des quotes-parts, tel que cela figure dans la proposition de budget.

- 1.5.16 Il partage le souci relatif à la situation financière difficile à laquelle se heurtera l'IICA dans les années postérieures à 2017. Pour l'affronter, ajoute-t-il, il sera nécessaire d'envisager une restructuration institutionnelle qui incorpore des méthodes alternatives de financement, comme l'a indiqué le directeur général de l'Institut. Il convient que l'augmentation proposée ne résout pas la situation à long terme et il précise que la stratégie exige de continuer à chercher des améliorations en matière d'efficacité, sans sacrifier les programmes de coopération technique ni le personnel.
- 1.5.17 Le représentant observateur des États-Unis reconnaît qu'au cours des dernières années, on a demandé à l'IICA de faire beaucoup avec peu de ressources et que l'Institut s'est adapté aux changements et aux défis du secteur agricole. Il indique que les projets phares sont petits par rapport aux projets financés à l'aide de ressources externes et que, malgré tout, l'Institut obtient des résultats considérables grâce à la coopération technique qu'il offre directement aux pays, par le biais des projets phares. Il propose enfin qu'étant donné la situation actuelle, un groupe de travail soit formé afin d'aborder de façon intégrale, des options afin de renforcer les finances institutionnelles, y compris des options d'augmentation intermédiaire.
- 1.5.18 Le représentant de la Grenade annonce que son pays met actuellement en place un processus de réajustement structurel avec le Fonds monétaire international (FMI), et qu'il lui est donc difficile de soutenir une hausse de 25 % de sa quote-part, mais il s'engage à continuer de payer la quote-part annuelle.
- 1.5.19 Le représentant du Canada partage le point de vue du représentant observateur des États-Unis sur la recherche de solutions intermédiaires et reconnaît l'effort consenti par l'IICA pour mener à bien les activités avec les limitations financières auxquelles il se heurte. Il ajoute que, malheureusement, le Canada maintient sa politique de la croissance zéro des quotes-parts qu'il offre aux organismes internationaux, et qu'il ne peut donc appuyer une hausse de 10,5 % du budget. Il propose que l'IICA présente un Budget avec une augmentation de 6,5 % afin de compenser la perte du Fonds des recettes diverses.

- 1.5.20 Le représentant d'El Salvador reconnaît l'effort consenti par l'Institut pour continuer d'offrir son aide efficace aux États membres, avec peu de ressources. Il explique qu'en raison de la situation économique de son pays, il n'est pas en mesure d'accepter une augmentation de 10,5 %. Il s'engage à payer en temps opportun la quote-part actuelle et demande que l'on explore d'autres options pour améliorer la situation financière de l'Institut.
- 1.5.21 Le directeur général de l'Institut remercie les représentants pour les explications données sur la situation financière de leur pays, et pour la reconnaissance exprimée pour les efforts consentis par l'IICA pour collaborer avec ses pays membres. C'est pourquoi, dit-il, l'Institut est une institution qui vaut la peine d'être conservée car, malgré les difficultés économiques, il a réussi à maintenir des normes de haute qualité en matière de coopération technique. Il ajoute qu'il comprend la position des pays qui, en raison de leurs conditions économiques, ne peuvent appuyer une augmentation de leur contribution financière à l'IICA. Il pense qu'il n'est pas possible de présenter une proposition au Conseil s'il n'existe pas de consensus sur la nécessité de récupérer les finances de l'Institut. Il remercie le représentant observateur des États-Unis pour la suggestion de former un petit groupe de travail qui proposerait des solutions, sur la base desquelles préparer une proposition pour le Conseil.
- 1.5.22 Le président de la réunion saisit les représentants du Comité exécutif de la proposition du représentant observateur des États-Unis d'Amérique de créer un groupe de travail.
- 1.5.23 Le représentant du Brésil indique qu'il est d'accord avec cette proposition, qu'il est prêt à collaborer au sein de ce groupe de travail et souligne l'importance de l'œuvre de l'Institut dans les pays.
- 1.5.24 Le représentant observateur des États-Unis demande que soit précisé clairement l'objectif du groupe de travail, à savoir trouver des réponses aux questions suivantes : qu'est-ce que l'IICA ? quels sont ses objectifs ? et comment souhaite-t-on qu'il évolue ? et ne pas simplement débattre de savoir si il y aura ou non une augmentation budgétaire, telle qu'elle a été proposée.
- 1.5.25 Le président demande au secrétaire technique de la réunion de présenter une recommandation portant sur la constitution du groupe suggéré, afin de définir la proposition qui sera présentée au Conseil.

1.6 Clôture

- 1.6.1 La première séance plénière de la Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA est levée le 15 juillet 2015 à 12h52.

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

2.1 *Ouverture*

2.1.1 La seconde séance plénière de la Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) commence le 15 juillet 2015 à 14h35, sous la présidence de Monsieur José Alpuche, directeur exécutif de l'agriculture du ministère des Ressources naturelles et de l'Agriculture du Belize.

2.1.2 Le président de la réunion informe que la représentante observatrice du Costa Rica a demandé d'intervenir après la présentation du rapport du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE), pour mentionner la question du contrat légal n° 8028 du CATIE, qui figure à l'ordre du jour de la réunion. Il n'y a pas d'objection et la requête est accordée.

2.2 *Relations entre l'IICA et le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)*

2.2.1 *Rapport du CATIE pour la période biennale 2013-2014*

2.2.1.1 Le directeur général du CATIE explique que ce rapport est une première présentation de celui qui sera transmis à la prochaine réunion du Conseil, conformément aux statuts du CATIE. Il indique que ce centre est le résultat de l'effort collaboratif de l'IICA, du gouvernement du Costa Rica, des pays membres, de centaines de partenaires et du personnel du CATIE. Il précise que quatre piliers stratégiques sont établis dans le plan stratégique du CATIE pour la période 2013-2020.

2.2.1.2 Il explique que le premier pilier est fondé sur le modèle d'université "land grant" et qu'il s'attache aux composantes d'éducation, de recherche et de vulgarisation ; le second pilier est la "plateforme scientifique régionale", établie en association avec les partenaires scientifiques et renforcée par l'école d'études supérieures ; le troisième pilier est la "plateforme de projection dans les pays" grâce à des bureaux, des projets et des partenaires qui alimentent l'enseignement et la recherche ; et le quatrième pilier est le "modèle de durabilité institutionnelle", qui garantit la durabilité financière du CATIE.

2.2.1.3 Il met ensuite l'accent sur le renforcement, l'assouplissement et la diversification de l'offre universitaire, qui ont permis au Centre de passer de

neuf programmes universitaires en 2013 à 27 en 2014 et à 35 en 2015. Il estime que ces programmes sont importants pour l'agriculture et la gestion des ressources naturelles. Il indique que l'accréditation de l'offre éducative du CATIE est en cours, car des accords ont été conclus avec plus de 40 universités internationales. Il ajoute qu'en 2014 le nombre d'étudiants s'est élevé à plus de 1000 et qu'en 2015 les enseignants sont au nombre de 72.

- 2.2.1.4 Pour ce qui est du second pilier, il précise que le CATIE a signé des accords avec des centres mondiaux de recherche, notamment avec les centres du CGIAR, qui considèrent le CATIE comme un partenaire adapté pour mettre en œuvre des activités relatives aux thèmes qui intéressent les pays d'Amérique Latine et des Caraïbes, en raison de l'approche systémique et interdisciplinaire qu'il applique dans ses travaux. Il souligne les contributions du CATIE en tant qu'institution créatrice de savoir, par le biais de ses projets de recherche et de ses publications scientifiques, ainsi que pour les succès atteints en matière de recherche sur le café et le cacao et les résultats obtenus par le Laboratoire de modelage environnemental, le Réseau ibéro-américain des Forêts modèle, le Programme environnemental méso-américain et le Programme régional de changement climatique, entre autres.
- 2.2.1.5 Pour le troisième pilier, il mentionne les efforts déployés par le CATIE afin de faire connaître sa fonction aux pays et de collaborer avec eux à la formulation de politiques à partir de données scientifiques, au transfert de connaissances, au développement de capacités d'organisation en vue de la production et au renforcement des capacités de recherche.
- 2.2.1.6 Dans le cadre du quatrième pilier, le CATIE est parvenu à ce que 95 % de ses recettes proviennent de la vente de services, de la participation à des concours et à des activités commerciales propres. Il souligne que le Centre gère 130 projets, dont vingt génèrent 80 % des revenus. En outre, le CATIE a réussi à réunir des fonds pour des projets de recherche et de développement et pour le financement de bourses, de chaires universitaires, d'infrastructures et d'équipement éducatif. Il affirme enfin que la durabilité du CATIE doit être fondée sur l'augmentation de ses recettes et sur la diversification des sources.

2.2.2 Contrat légal n° 8028 du CATIE

- 2.2.2.1 La représentante observatrice du Costa Rica, sollicite respectueusement aux membres du Comité exécutif de proroger de manière automatique le contrat cité, conformément aux résolutions du conseil exécutif du CATIE de septembre et octobre 2014 et sur la base de la procédure fixée par le contrat n°

8028 du CATIE, dans la clause 33. Elle justifie sa requête et son anticipation par la nécessité que le CATIE jouisse de la sécurité juridique exigée pour que les pays coopérants aient la certitude que les ressources octroyées au Centre soient utilisées conformément à ce qui a été convenu entre les parties. Elle ajoute que la prorogation automatique du contrat éviterait que ces pays ressentent de l'insécurité à l'approche de son échéance.

- 2.2.2.2 La représentante de l'Uruguay affirme qu'il est prématuré d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion ordinaire du Conseil de l'agriculture (le Conseil), tant qu'une décision prise à cette réunion peut modifier la situation, avant le 11 septembre 2018, puisque des changements dans les autorités de l'IICA et du CATIE vont se produire avant cette date. Elle précise que l'Uruguay ne se prononce pas sur l'allongement du contrat pour vingt années de plus, mais uniquement sur la possibilité d'inscrire la question à l'ordre du jour de la prochaine réunion ordinaire du Conseil.
- 2.2.2.3 Le représentant du Canada remercie la représentante observatrice du Costa Rica pour son explication. Il pose la question de savoir si ce qui est demandé est de prier le Comité exécutif et le Conseil d'approuver une prorogation de 20 ans, au moment où le contrat actuel prendra fin en 2020, afin de garantir l'apport d'un million de dollars américains que l'IICA offre au Centre.
- 2.2.2.4 Le conseiller juridique explique que le montant de l'apport de l'IICA au CATIE, tel que fixé dans le contrat, peut aller "jusqu'à" 5 % du montant des quotes-parts. C'est-à-dire que cela peut équivaloir à moins d'un million d'USD.
- 2.2.2.5 Le directeur général du CATIE précise que l'article 33 de la loi du Centre stipule que le contrat légal no 8028 du CATIE peut être prorogé automatiquement sauf si, dans les deux années qui précèdent : a) le gouvernement costaricien communique la décision de mettre fin au contrat, b) la direction générale de l'IICA, conformément à l'accord du Conseil, communique au Conseil supérieur du CATIE la décision de mettre fin à ce contrat et de dissoudre le partenariat.
- 2.2.2.6 Il considère que le CATIE a réussi à gérer des accords et des contrats avec des bailleurs de fonds, grâce à l'existence d'une loi qui l'appuie. Il est de l'avis qu'une décision précoce du Conseil offrirait une sécurité juridique aux bailleurs de fonds.

- 2.2.2.7 Il rappelle ce qu'a dit la représentante observatrice du Costa Rica, à savoir que le gouvernement du pays est intéressé par un renouvellement automatique du contrat légal et que le Conseil supérieur du CATIE a demandé au Conseil de prendre une résolution dans ce sens pour offrir au Centre la stabilité juridique nécessaire.
- 2.2.2.8 Le représentant du Canada ajoute que le Comité exécutif prend connaissance de cette question à cette réunion et qu'il existe des implications financières directes pour l'IICA.
- 2.2.2.9 Le représentant observateur des États-Unis demande une copie du contrat légal n° 8028 du CATIE.
- 2.2.2.10 Le conseiller juridique indique qu'il rendra accessible le document demandé par le représentant des États-Unis.
- 2.2.2.11 Le directeur général de l'IICA affirme que la meilleure façon de procéder pour le CATIE, est de laisser les choses telles qu'elles sont actuellement, car la sécurité juridique est très relative, puisqu'aujourd'hui un accord pourrait être conclu, qui serait susceptible d'être annulé trois ans plus tard. Il est convaincu qu'il serait peut-être bon de disposer de plus d'information sur cette question, afin de construire une position qui pourrait être soumise à l'analyse du Conseil lors de sa réunion ordinaire de 2017.
- 2.2.2.12 Le président de la réunion confirme que de nombreuses questions se posent et qu'il est donc peu probable d'atteindre un consensus en vue de présenter, cette année, ce point au Conseil et il suggère d'en remettre le débat à plus tard.
- 2.2.2.13 Le représentant de la Jamaïque pense que la question de la certitude juridique qui viendrait du renouvellement du contrat du CATIE devrait être examinée à la prochaine réunion du Conseil. Il est de l'avis que, si la certitude juridique est véritablement nécessaire pour que le CATIE puisse signer des accords avec les institutions bailleurs de fonds, il ne faut pas attendre la réunion de 2017 du Conseil pour examiner la question. Il estime que le Conseil pourrait même redéfinir ou revoir la relation de l'IICA avec le CATIE.
- 2.2.2.14 Le représentant du Canada est d'accord pour qu'une décision soit prise, mais pas nécessairement à la prochaine réunion du Conseil, car l'accord pourrait être annulé à la réunion de 2017. Il exprime son intérêt pour l'approfondissement des raisons de l'urgence d'une prise de décision en 2015, alors que le contrat ne périclite qu'en 2020.

- 2.2.2.15 Le président de la réunion précise que, si el CATIE est proche de parvenir à l'autosuffisance financière, il faut savoir quelles seraient les raisons du maintien de son lien avec l'IICA. Il suggère de saisir l'occasion pour approfondir l'avenir du Centre.
- 2.2.2.16 Le directeur général du CATIE précise que la certitude juridique dont il a parlé est nécessaire pour signer des accords avec les bailleurs de fonds au cours de l'année prochaine. Il signale que la question du financement que l'IICA offre au CATIE a été très bien présentée par le conseiller juridique et qu'elle correspond plus à une décision administrative de l'IICA. Il pense que, si la prorogation demandée du contrat n'est pas décidée, cela entrainera des conséquences pour le Centre car ses possibilités d'accès à des ressources diminueraient.
- 2.2.2.17 Le représentant observateur du Mexique considère que cette question devrait être traitée plus à fond en 2017 pour les raisons suivantes : a) le contrat du CATIE le stipule, car la date limite de prise de décision est le 11 septembre 2018, et b) il faut envisager d'autres conséquences possibles et, à l'heure actuelle, on ne dispose pas de toute l'information ; il ne convient donc pas de l'inclure à l'ordre du jour du Conseil 2015.
- 2.2.2.18 Le président de la réunion indique que les aspects énoncés exigent une profonde réflexion de la part du CATIE avant que cette question soit transmise au Conseil, et que l'on a besoin de plus d'information et de temps. Il considère qu'il y a trop peu de temps pour en faire une analyse et en débattre lors de la prochaine réunion du Conseil.
- 2.2.2.19 La représentante observatrice du Costa Rica explique qu'elle insiste car, même s'il manque encore cinq ans, l'article 33 du contrat légal stipule qu'une décision doit être prise deux ans auparavant, ce qui réduit le délai à trois ans, c'est pourquoi il est souhaitable d'offrir aux coopérants la certitude que les initiatives auxquelles ils vont destiner des ressources pourront être exécutées sans difficulté. Elle rappelle que la question de l'élargissement de la période du contrat légal est indépendante de la question du soutien financier de l'IICA au CATIE.
- 2.2.2.20 Le secrétaire technique de la réunion fait référence à la lettre du ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica dans laquelle il indique son intérêt pour présenter la question au Conseil. Il ajoute que la Convention et le règlement intérieur de l'IICA permettent à ce Comité exécutif de faire figurer ce thème à l'ordre du jour, mais ni le règlement intérieur, ni le contrat

n'autorisent le Comité exécutif à prendre une décision quant à la prorogation. Il ajoute que, d'après ce qu'il a compris du débat, la requête de la vice-ministre de l'Agriculture du Costa Rica est de garantir le renouvellement de la période du contrat légal pour vingt autres années, ce qui excède les pouvoirs de ce Comité.

- 2.2.2.21 La représentante observatrice du Costa Rica précise que ce qui est demandé, c'est d'inclure la question à l'ordre du jour de la réunion du Conseil de 2015. Elle saisit l'occasion pour suggérer qu'au cas où la proposition ne serait pas acceptée, on puisse former un groupe de travail avec des représentants de l'IICA, du Costa Rica et d'autres pays afin d'examiner la situation et de présenter ce thème en plénière à la prochaine réunion du Conseil.
- 2.2.2.22 Le président de la réunion signale que la création de ce groupe pourrait empiéter sur l'autorité du Comité exécutif. Il demande ensuite aux représentants du Comité exécutif s'ils sont d'accord pour voter l'inclusion ou non de cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil.
- 2.2.2.23 Le représentant de la Jamaïque pense qu'il n'est pas nécessaire de procéder au vote, puisque le thème de la signature de contrats à long terme est crucial pour la survie du CATIE, il ne voit donc aucun inconvénient à ce qu'il soit présenté à la prochaine réunion du Conseil.
- 2.2.2.24 Le représentant de la République Dominicaine indique que l'inclusion de ce point à l'ordre du jour de la présente réunion peut créer des doutes ou de l'insécurité chez les bailleurs de fonds intéressés à appuyer le CATIE, en particulier si le Comité exécutif ne décide pas de l'inclure à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil.
- 2.2.2.25 La représentante observatrice du Costa Rica invite les représentants de la Jamaïque et de la République dominicaine à officialiser le soutien à sa requête, qui obéit à un aspect de sécurité juridique.
- 2.2.2.26 Le représentant du Canada considère qu'il n'est pas viable d'organiser un vote sur ce point, à la présente réunion du Comité exécutif, car il ne pense pas que les pays aient l'intention de s'opposer à l'inclusion du point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil. Il remercie le président de la réunion d'avoir précisé que la création d'un groupe restreint afin d'analyser la question peut équivaloir à une délégation de l'autorité du Comité exécutif. Il ajoute que le gouvernement du Costa Rica peut saisir le Conseil à tout moment sur ce point. Il rappelle enfin que cette question, qu'elle soit présentée au Conseil en

2015 ou en 2017, a des conséquences financières pour l'IICA, et qu'elle exige une clarté totale avant qu'une décision soit prise.

2.2.2.27 Le président de la réunion explique que la dernière observation du représentant du Canada crée des doutes au sein de certaines délégations, car on n'a pas analysé les implications de la décision et on ne sait pas clairement comment sera renforcé le financement de l'IICA.

2.2.2.28 Le sous-directeur général de l'IICA exprime son accord avec ce qui a été dit par le représentant du Canada. Il ajoute que l'on doit travailler avec les conseillers juridiques du CATIE, de l'IICA et du gouvernement du Costa Rica afin de garantir la sécurité juridique du CATIE.

2.2.2.29 À l'invitation du président de la réunion, la représentante observatrice du Costa Rica demande que l'on mette sa requête aux voix.

2.2.2.30 Le président demande si l'un des membres du Comité exécutif appuie la proposition du Costa Rica. La proposition n'ayant pas été appuyée, il précise que le Costa Rica a le droit de proposer directement sa requête au Conseil. Le président ajoute que ce Comité exécutif ne remet pas en question le soutien que l'IICA apporte au CATIE, car il existe, d'une part, un engagement contractuel en vigueur et, d'autre part, un intérêt pour maintenir les relations entre les deux institutions.

2.2.3 Rapport des activités de collaboration technique et administrative entre l'IICA et le CATIE

2.2.3.1 Le sous-directeur général de l'IICA commence sa présentation par des informations sur l'accord bilatéral signé entre le CATIE et l'IICA, dans le cadre duquel figure la collaboration mutuelle dans les domaines technique et administratif. Il ajoute que les actions techniques ont été identifiées sur la base des domaines thématiques prioritaires pour les deux organismes ; dans le cas de l'IICA, celles qui sont définies dans son Plan à moyen terme pour 2014-2018 et pour le CATIE, dans son Plan stratégique pour 2013-2020.

2.2.3.2 Il ajoute que les relations de coopération technique des deux institutions ont une expérience considérable et il indique qu'actuellement des actions sont menées dans différents domaines, par exemple : a) la recherche et l'innovation technologique, dans le cadre desquelles des actions encouragent l'agriculture durable et l'adaptation aux changements climatiques ; b) l'administration territoriale, grâce à des synergies dans l'exécution de la Stratégie

centraméricaine de développement rural territorial (ECADERT) du Programme environnemental mésoaméricain (MAP) ; c) développement de capacités techniques qui favorisent l'institutionnalisation du Programme de bourses d'Henry A. Wallace ; et d) amélioration de la caféiculture au moyen d'actions réalisées par le Programme de coopération régionale pour le développement technologique et la modernisation de la caféiculture (PROMECAFE).

2.3 Les relations entre l'IICA et l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI)

2.3.1 Rapport du CARDI pour la période biennale 2013-2014

2.3.1.1 Monsieur Barton Clarke, directeur exécutif du CARDI, présente le rapport des principales activités réalisées en 2014. Il souligne que la relation entre les deux institutions date de 1989, année à partir de laquelle cinq accords de coopération ont été signés pour promouvoir la recherche agricole pour le développement dans la région des Caraïbes. Il ajoute que le soutien financier de l'IICA est axé sur sept domaines thématiques : a) les plantes, les condiments et les boissons ; b) l'agriculture protégée ; c) les tubercules ; d) le bétail (petits ruminants) ; e) l'échange de connaissances, la coordination et la gestion ; f) les légumineuses à grains et les céréales ; et g) les espèces envahissantes.

2.3.1.2 Il mentionne ensuite certains des résultats atteints grâce à la coopération conjointe dans différents pays des Caraïbes : a) récolte et caractérisation de 42 introductions de patates douces ; b) création de capacités en matière de meilleures pratiques pour la production de manioc ; c) adaptation à des conditions locales de deux variétés de patates douces, qui ont produit un meilleur rendement ; d) formation de 25 éleveurs de chèvres, de 20 vulgarisateurs et de 20 fonctionnaires de ministères de l'agriculture en élevage de chèvre laitière ; e) formation de 48 personnes en culture d'igname ; f) amélioration du rendement d'espèces végétales et animales ; et g) formation de 20 personnes en matière d'approches biologiques pour la gestion du réseau de l'acarien du cocotier, à l'aide de matériels et des résultats du travail d'experts de l'Inde.

2.3.1.3 Il énumère enfin certaines des activités à venir, que le CARDI réalisera dans certains pays de la région avec le soutien de l'IICA : a) multiplication de deux variétés de patates douces et distribution aux agriculteurs ; b) prestation d'aide technique aux producteurs de piment et facilitation des négociations entre ces

derniers et les transformateurs du marché ; c) test de validation, à l'aide de méthodes biologiques et chimiques pour la lutte contre le charançon de la patate douce ; et d) surveillance du jaunissement mortel du cocotier.

2.3.2 Rapport d'activités de collaboration entre l'IICA et le CARDI

2.3.2.1 Le directeur de la coopération technique de l'IICA commence par informer qu'un nouvel accord entre l'IICA et le CARDI est en cours de négociation.

2.3.2.2 Il précise qu'entre les deux institutions il existe une longue histoire de soutien de la recherche agricole et que, dans le cadre de la nouvelle structure de l'IICA, le CARDI est lié à deux des projets phares : a) Résilience et gestion intégrale des risques dans l'agriculture, projet qui offre son soutien au Forum de l'agriculture climatiquement intelligente pour la région des Caraïbes ; et b) Productivité et durabilité de l'agriculture familiale, dans le cadre de laquelle un soutien est offert aux Caraïbes par la fourniture d'outils aux producteurs et la prestation de services de vulgarisation ainsi que par la promotion de pratiques de gestion des ressources naturelles, qui permettent de réduire les risques et d'améliorer la disponibilité de produits alimentaires.

2.3.2.3 Il ajoute que le dernier mandat donné par le Conseil à l'IICA est de collaborer avec le CARDI à des projets de financement externe orientés vers le transfert et l'adoption de technologies appliquées à la production agricole et à la transformation des produits agricoles. L'Institut a également favorisé le renforcement des capacités du CARDI, grâce à un programme de développement des capacités mis en œuvre à l'aide du financement du Mexique, par le biais du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, du Développement rural, de la Pêche et de l'Alimentation (SAGARPA). En 2014-2015 ont été formés 14 chercheurs et techniciens du CARDI en agriculture protégée, petits ruminants, conservation des sols et de l'eau, protection végétale, tourisme rural, agriculture familiale et clonage in vitro de plantes tropicales.

2.3.2.4 Il mentionne enfin les opportunités d'une collaboration future entre l'IICA et le CARDI, dans le cadre du nouvel accord qui sera signé cette année après analyse conjointe des priorités et des défis régionaux, qu'il conviendra de relever grâce à des synergies institutionnelles permettant d'obtenir de meilleurs résultats.

2.4 Les activités de la direction générale et des organes de direction de l'IICA

2.4.1 Rapport annuel 2014 de l'IICA

2.4.1.1 Le secrétaire technique de la réunion indique que le Rapport annuel 2014 de l'IICA a été mis en ligne à l'intention des membres du Comité exécutif grâce au système d'information. Il demande aux représentants s'ils ont des questions ou des commentaires sur le contenu de ce rapport.

2.4.2 Progrès en cours dans l'accomplissement des résolutions de la Dix-septième réunion ordinaire du Conseil

2.4.2.1 Le secrétaire technique demande s'il y a des questions ou des observations sur le rapport sur l'accomplissement des résolutions de la Dix-septième réunion ordinaire du Conseil, publié en ligne, en temps opportun, grâce au système d'information du Comité exécutif.

2.4.3 Progrès sur l'accomplissement des résolutions de la Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif

2.4.3.1 Le secrétaire technique rappelle que le document n° 646, mis à la disposition sur le système d'information en ligne en temps opportun avant cette réunion, renseigne sur la mise en œuvre des résolutions de la Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif. Il propose de répondre aux questions ou de donner de plus amples informations, si besoin était.

2.4.4 Autres rapports

2.4.4.1 Le secrétaire technique explique que trois autres rapports ont été mis en ligne, qui doivent être présentés au Conseil : a) le rapport sur les réunions ministérielles et le Plan 2003-2015, approuvé par le Conseil à l'époque ; le Conseil doit donc analyser le rapport final du Sommet des Amériques sur les succès du plan et sur le positionnement de l'agriculture et de la vie en milieu rural ; b) le rapport des activités conjointes de l'IICA et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pendant la période 2013-2015; et c) le rapport sur les activités de la Commission interaméricaine de l'agriculture organique (CIAO) 2014.

2.4.4.2 Il demande s'il y a des observations. Il précise que les participants peuvent également envoyer leurs commentaires avant la date de la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil.

- 2.5 *Les progrès enregistrés dans l'organisation de la Rencontre des ministres de l'Agriculture des Amériques 2015 et de la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil*
- 2.5.1 Le représentant observateur du Mexique présente ensuite les progrès réalisés dans l'organisation de la Rencontre des ministres de l'Agriculture des Amériques 2015 et de la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil. Il rappelle que lors de la Dix-septième réunion ordinaire du Conseil, le gouvernement mexicain avait officiellement offert de recevoir la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil, proposition acceptée par la résolution IICA/JIA/RES. 489.
- 2.5.2 Il informe que l'organisation a formé une équipe dirigée par Monsieur Enrique Martinez y Martinez, ministre de l'Agriculture du Mexique, qui délègue sa responsabilité à Monsieur Aguilla Castillo, vice-ministre de l'alimentation et de la compétitivité du ministère SAGARPA, et par monsieur Victor Manuel Villalobos Arambula, directeur général de l'IICA.
- 2.5.3 Il fait ensuite un rappel des activités menées pendant les années 2014 y 2015, parmi lesquelles l'accent est mis sur la définition du thème technique "*Productivité compétitive, inclusive et durable une opportunité pour le continent américain*"; le choix de l'hôtel siège de la réunion : l'Hôtel Fairmont Maya Koba, situé sur la Riviera Maya, à Playa Del Carmen, Quintana Roo ; et la définition des dates de la réunion : du 19 au 23 octobre 2015.
- 2.5.4 Il présente ensuite un résumé du programme provisoire de la Rencontre des ministres de l'Agriculture des Amériques 2015 et de la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil et mentionne les activités sociales prévues pendant la rencontre.
- 2.5.5 Le directeur général de l'IICA remercie l'équipe de SAGARPA pour l'excellent exposé et souligne le travail réalisé par l'équipe, en étroite coordination avec le personnel de l'Institut.
- 2.6 *Répartition des projets de résolution*
- 2.6.1 Le secrétaire technique indique qu'ont été distribués les projets de résolution sur les points traités lors des deux premières séances plénières, afin que les délégations les examinent. Il précise aussi qu'un changement a été apporté à l'ordre du jour du lendemain, afin d'offrir un espace à la réunion du Groupe

des amis du président du Comité exécutif, qui traitera la question du thème du renforcement financier.

- 2.6.2 Le directeur général approfondit les renseignements sur ce groupe, convoqué par le président de la réunion, auquel ont accepté de participer les représentants du Canada et du Brésil, ainsi que les représentants observateurs des États-Unis et du Mexique. Il ajoute que tous les autres représentants qui le souhaitent sont les bienvenus au sein du groupe.
- 2.6.3 Le représentant du Brésil signale que le projet de résolution sur la proposition de renforcement financier de l'Institut ne fait pas partie des projets distribués et il demande quand ce sera fait.
- 2.6.4 Le secrétaire technique précise qu'une fois atteint le consensus du groupe qui examinera la question dans la matinée, le projet de résolution correspondant sera préparé et distribué le plus rapidement possible.
- 2.6.5 Le représentant observateur du Costa Rica pose la question de savoir si la requête de son pays sur la question concernant le contrat légal n° 8028 du CATIE et sa présentation au Conseil, doit figurer dans une résolution du Comité exécutif.
- 2.6.6 Le secrétaire technique précise que tous les États membres ont le droit de saisir le Conseil d'un thème et qu'il n'est donc pas nécessaire d'élaborer une résolution particulière.
- 2.6.7 Le conseiller juridique confirme que le règlement du Conseil prévoit que les États membres ont le droit de présenter des thèmes au Conseil pour examen.

2.7 Clôture

- 2.7.1 La seconde séance plénière de la Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA prend fin le 15 juillet 2015 à 17h25.

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

3.1 *Ouverture*

3.1.1 La troisième séance plénière de la Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) commence le 16 juillet 2015 à 10h30, sous la présidence de Monsieur José Alpuche, directeur exécutif de l'agriculture du ministère des Ressources naturelles et de l'Agriculture du Belize.

3.1.2 Le président remercie les représentants d'avoir accepté de céder un peu de temps pour permettre les séances de travail du Groupe des amis du président du Comité exécutif, qui analyse les options de renforcement financier de l'IICA, et il annonce que ce groupe se réunira à nouveau afin de mettre au point la proposition qui sera présentée au Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil).

3.2 *Présentation de la proposition du document technique "Une productivité compétitive, inclusive et durable : une opportunité pour le continent américain"*

3.2.1 Le secrétaire technique de la réunion explique le contexte technique de la Rencontre des ministres de l'Agriculture de 2015, qui se tiendra au Mexique en octobre en même temps que le Conseil. Il ajoute que cette rencontre fait partie du processus des Sommets des Amériques et que les chefs d'État et de gouvernement prennent connaissance des conclusions et des déclarations des ministres de l'Agriculture. Il précise qu'au cours des deux rencontres précédentes, les pays hôtes avaient demandé d'inclure des thèmes spécifiques et que, dans ce cas présent, le Mexique propose d'examiner la question de la productivité selon de multiples points de vue. Il affirme qu'un document technique est en préparation et qu'il est le reflet d'un degré élevé de consensus sur ce thème. Il indique que des hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, du Développement rural, de la Pêche et de l'Alimentation (SAGARPA) et de l'IICA, participent à l'élaboration de la proposition, en même temps que des experts extérieurs.

3.2.2 La proposition actuelle du document technique, dit-il, fera l'objet d'une réaction de la part des pays eux-mêmes, dans un délai allant jusqu'au 15 août 2015, afin qu'elle puisse être présentée à temps à l'examen des ministres de l'Agriculture dans les quatre langues de l'Institut. Pendant la Rencontre des

ministres, un forum technique aura lieu, au cours duquel ce document sera analysé par un panel de spécialistes et débattu par les participants. Il précise que tout cet effort figurera dans la Déclaration des ministres de l'Agriculture des Amériques 2015, de même que les engagements des pays et les conseils pour l'IICA. Il ajoute que quelques jours avant la rencontre, les délégués des ministres se réuniront afin de revoir la déclaration et de tenter de dégager le plus fort consensus possible sur son contenu avant de la présenter aux ministres de l'Agriculture.

- 3.2.3 Devant l'inquiétude exprimée par les représentants de l'Équateur et du Canada, le directeur général de l'IICA précise que le panel technique est circonscrit au contenu du document technique qui sera présenté, axé sur la compétitivité, l'inclusion et la durabilité. Il rappelle qu'il est demandé aux représentants d'analyser la proposition et d'envoyer leurs observations, afin qu'elles soient examinées au moment de l'élaboration du document et qu'elles offrent des directives au groupe d'experts. Il signale que tous les ministres ou leurs représentants peuvent participer et contribuer au débat pendant toute la durée du forum technique, afin d'enrichir le débat et la Déclaration de la Rencontre des ministres.
- 3.2.4 Le représentant de l'IICA aux États-Unis, en sa qualité de coordinateur de l'équipe d'élaboration du document technique, explique les raisons qui ont poussé à sa rédaction et qui sont axées sur la demande actuelle et future d'aliments et de produits agricoles, l'exclusion d'une grande partie des populations rurales des bénéficiaires du progrès et l'instabilité des systèmes fonciers, qui affecte l'agriculture. Il signale que l'objectif de son exposé est de donner des informations sur le processus et les progrès dans l'élaboration de la proposition, de socialiser les principales conclusions et de convenir des étapes à suivre pour achever le document, avant la réunion ministérielle d'octobre 2015. Il fait une brève description des caractéristiques et du processus d'analyse, de la préparation et des réactions à la proposition.
- 3.2.5 Il explique ensuite que le document est axé sur la productivité et qu'il est organisé en quatre chapitres : un exposé des concepts fondamentaux, une synthèse des conclusions en matière de productivité agricole de la région, une analyse des facteurs qui conditionnent la productivité, l'inclusion et la durabilité, ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue d'un programme continental sur la question.
- 3.2.6 Il présente une brève analyse de la productivité, selon l'évolution de la valeur agricole ajoutée, d'où il ressort qu'en Amérique Latine et dans les Caraïbes, la

productivité augmente à un rythme inférieur à celui d'autres régions du monde, ce qui se traduit par la perte de positions commerciales, une durabilité moindre et la limitation des ressources pour lutter contre la pauvreté. Il ajoute que la productivité de l'agriculture grandit à un rythme inférieur à la moyenne des secteurs économiques du continent américain.

- 3.2.7 Il signale que, dans sa version actuelle, le document présente six recommandations : a) renforcer la capacité d'initiative de l'État pour créer des biens publics nécessaires au développement de l'agriculture ; b) promouvoir la modernisation intégrale du système éducatif agricole ; c) encourager les investissements afin de créer une culture et un environnement qui stimulent l'innovation ; d) consolider le leadership des Amériques en matière de commerce agricole ; e) développer la culture d'entreprise ; et f) renforcer les mécanismes de coopération internationale.
- 3.2.8 Il termine en résumant les étapes à franchir pour conclure le document : a) recevoir les réactions des pays avant le 15 août de cette année, b) inclure les suggestions et c) élaborer la version finale du document, qui servira de base au dialogue ministériel et au forum sur la productivité, qui se tiendront dans le cadre de la Rencontre des ministres de l'Agriculture des Amériques 2015.

3.3 Analyse et commentaires

- 3.3.1 Le président de la réunion offre la parole aux représentants.
- 3.3.2 Le représentant du Canada remercie l'IICA pour l'exposé sur le document technique ; il félicite les experts de l'Institut et du gouvernement du Mexique pour cet effort ; il affirme que le Canada présentera ses observations afin de participer à la mise au point du document et à la consultation avant le 15 août comme cela a été demandé.
- 3.3.3 Le directeur général de l'IICA reconnaît que la consultation est opportune et il précise que toute modification, tout commentaire, ou suggestion doivent être présentés directement sur le document, à l'aide du suivi des révisions, et être envoyé au courriel du directeur général afin d'être rapidement pris en compte. Il dit enfin que le document est disponible en ligne.
- 3.3.4 Le représentant du Brésil félicite le groupe de spécialistes du Mexique et de l'IICA. Il indique qu'il a eu l'occasion de revoir le document, qu'il considère que c'est un excellent diagnostic de la productivité des pays de la région, qu'il contient une analyse solide des points principaux et que les recommandations

incluses seront importantes pour les pays. Il soumet au Comité exécutif la possibilité de lier ce que propose le document à des activités spécifiques et concrètes, comme par exemple, la mise en œuvre d'un projet pilote dans des pays sélectionnés avec la participation de l'IICA et des pays membres ayant une large expérience en matière de création de technologies susceptibles d'être partagée avec d'autres pays.

3.3.5 Il mentionne ensuite que, dans des mécanismes tels que le Conseil agricole du Sud (CAS), le Programme de coopération pour le développement technologique agroalimentaire et agroindustriel du Cône Sud (PROCISUR), le Programme de coopération de recherche, de développement et d'innovation agricoles pour les tropiques sud-américains (PROCITROPICOS), ainsi que dans les projets phares de l'IICA, des expériences existent qui pourraient être prises comme base pour définir et réaliser des activités concrètes dans certains pays. Il suggère finalement d'incorporer dans le document des activités spécifiques axées sur quelques pays, afin de pouvoir ainsi disposer des ressources nécessaires à leur mise en œuvre.

3.3.6 Le directeur général signale que l'on prend bonne note des commentaires du représentant du Brésil et de sa recommandation d'identifier des pays dont les technologies conventionnelles et modernes peuvent être partagées avec d'autres.

3.4 Proposition d'ordre du jour provisoire pour la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil

3.4.1 Le secrétaire technique de la réunion explique qu'une des tâches fondamentales du Comité exécutif est de servir de réunion préparatoire du Conseil, raison pour laquelle les représentants ont été saisis du document IICA/CE/Doc. 647 (15), intitulé "Ordre du jour provisoire de la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) et de la Rencontre des ministres de l'Agriculture des Amériques 2015" puis il en fait une brève description.

3.4.2 Le représentant observateur des États-Unis suggère qu'après le message du directeur général, soit inclus un exposé du Groupe des amis du président du Comité exécutif qui fait partie de cette réunion.

3.4.3 Le directeur général de l'IICA considère que la suggestion du représentant observateur des États-Unis est appropriée et rappelle que l'ordre du programme n'est pas encore fixé.

- 3.4.4 Le représentant du Canada remercie le secrétaire technique pour son exposé et propose trois recommandations : a) que l'ordre du jour mette l'accent sur les débats stratégiques des ministres, car c'est bien là que se trouve la valeur ajoutée de ce forum ; b) que l'ordre du jour soit envoyé le plus rapidement possible aux participants, avec les autres documents et exposés de la réunion, pour qu'ils se préparent correctement à l'examen des thèmes ; et c) que le point 5, relatif aux questions financières et budgétaires, thème déjà largement débattu à cette réunion, soit examinés en séances préparatoires, ce qui permettrait de progresser dans son examen et de l'aborder de manière plus efficace à la réunion du Conseil.
- 3.4.5 Quant au point de l'ordre du jour sur les résultats de la réunion continentale de santé animale et végétale, le représentant du Brésil informe que cette réunion, organisée par son pays et par l'IICA, aura lieu les 2 et 3 septembre 2015 à Brasilia. Il précise que certains des points à traiter sont relatifs aux défis à relever en matière de santé animale et végétale, aux menaces et aux perspectives des ravageurs et des maladies et à l'évaluation des risques. Il ajoute qu'entre autres organisations, la participation de la Banque mondiale (BM), de la Banque interaméricaine de développement (BID), du Comité de santé végétale (COSAVE) du Cône Sud et de l'Organisme international régional de santé animale et végétale (OIRSA), est souhaitée.
- 3.4.6 Le directeur général de l'IICA reconnaît l'effort consenti par la ministre de l'Agriculture du Brésil, Madame Kátia Abreu, pour organiser cette réunion et qui, dans une vision moderne, a considéré que cette question ne peut pas être examinée de manière isolée par un seul pays, mais que l'on doit tenir compte de tous les pays des Amériques.
- 3.4.7 Le président propose une pause, aussitôt acceptée, qui débute à 11h35.
- 3.4.8 La troisième séance plénière reprend à 12h50 avec la lecture et l'approbation des projets de résolution
- 3.5 Lecture et approbation des projets de résolution
- 3.5.1 À la demande du président, la rapporteuse donne lecture des projets de résolution suivants : "Rapport annuel 2014 de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)" ; "Rapport sur le recouvrement des quotes-parts" ; "États financiers de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour 2014, rapport des commissaires aux comptes et vingt-et-unième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)" ;

“Élection d’un membre du Comité de révision de la vérification (CRV)” ;
“Hommage rendu à Madame Pamela D.M. Monroe Ellis pour sa collaboration en tant que membre du Comité de révision de la vérification (CRV)” ;
“Rapport du Centre agronomique tropical de recherche et d’enseignement (CATIE) pour la période biennale 2013-2014” ; “Rapport de l’Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) pour la période biennale 2013-2014” ; “Rapport de la réunion ordinaire 2015 de la Commission consultative spéciale pour les questions de gestion (CCSQG)” ;
“Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) et de la Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif” ; et “Ordre du jour provisoire de la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) et de la Rencontre des ministres de l’Agriculture des Amériques 2015”.

- 3.5.2 Le président saisit le Comité de chaque projet de résolution ; tous sont approuvés sans modification.
- 3.5.3 La rapporteuse donne lecture du projet de résolution “Date et lieu de la Trente-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif”. Le secrétaire technique explique que la coutume veut que le Comité exécutif se réunisse au siège de l’IICA, à San José, au Costa Rica, à moins qu’un État membre offre d’en être l’hôte. Il précise qu’aucune offre n’a été faite.
- 3.5.4 Elle dit ensuite que le représentant observateur des États-Unis lui a signalé que les années pendant lesquelles le Conseil ne se réunit pas en réunion ordinaire, il est habituel de tenir la réunion ordinaire du Comité exécutif pendant le second semestre de l’année. Elle propose, en conséquence, de modifier la proposition de résolution dans son paragraphe du dispositif afin d’y lire “au cours du second semestre de 2016”. La résolution est approuvée avec cet amendement.
- 3.5.5 Le président propose une pause, acceptée, qui débute à 13h10.
- 3.5.6 La troisième séance plénière reprend à 13h56 avec la suite de la lecture et de l’approbation des projets de résolution.
- 3.5.7 La rapporteuse donne lecture du projet de résolution “Programme-budget 2016-2017”, conformément aux accords conclus au sein du Groupe des amis du président du Comité exécutif.

- 3.5.8 Le représentant du Brésil remercie le président pour la conduite de la réunion, et les membres du Comité exécutif pour leur travail. Il signale qu'à l'heure actuelle, son pays n'est pas en mesure d'approuver l'augmentation de 6,57% de la quote-part.
- 3.5.9 Le représentant observateur des États-Unis fait référence au troisième paragraphe du dispositif et indique que l'intention est de renforcer la structure stratégique de l'Institut et pas seulement les finances institutionnelles. Le président confirme que c'est bien cet esprit qui a animé le Groupe des amis du président du Comité exécutif.
- 3.5.10 Le représentant de la Bolivie affirme que l'approbation de la quote-part dépend des autorités de son pays.
- 3.5.11 Le représentant d'El Salvador suggère que le dernier paragraphe des considérants soit modifié au point ii, afin d'indiquer que les surcotes apportées par les États membres pendant les années 2014 et 2015 pourraient être renégociées, puis il ajoute qu'il a reçu des informations de son pays et souhaite qu'il soit écrit qu'El Salvador appuie la proposition d'augmentation de 10,5 % de sa quote-part.
- 3.5.12 Le représentant observateur du Costa Rica propose de remplacer l'expression "aporte de sobrecuota acordado con" par "sobrecuota acordado por". *(pas de modification dans la version française)*
- 3.5.13 Devant l'observation du représentant d'El Salvador et la suggestion proposée par le représentant observateur du Costa Rica, le secrétaire technique donne lecture de la proposition modifiée du point ii du dernier paragraphe des considérants.
- 3.5.14 Le directeur général fait référence au paragraphe 3 du dispositif. Il signale qu'il a peu de temps pour élaborer une proposition pour le Conseil ; néanmoins il considère que le Groupe d'amis du président du Comité exécutif peut se mettre d'accord sur un projet de résolution à présenter au Conseil, dans le but du travail futur.
- 3.5.15 Le représentant observateur des États-Unis convient que la question n'est pas simple et il propose que soit préparée la proposition de renforcement stratégique de l'IICA, y compris son financement, afin qu'elle soit présentée à la Trente-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif en 2016.

3.5.16 Le président déclare approuvé le projet de résolution avec les modifications requises.

3.6 Clôture

3.6.1 La troisième séance plénière de la Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA est levée le 16 juillet 2015 à 14h24.

SÉANCE DE CLÔTURE

4.1 *Ouverture*

4.1.1 La séance de clôture de la Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) commence le 16 juillet à 14h25, sous la présidence de Monsieur José Alpuche, directeur exécutif de l'Agriculture du ministère des Ressources naturelles du Belize.

4.2 *Discours du directeur général de l'IICA*

4.2.1 Le directeur général exprime sa satisfaction et sa reconnaissance aux représentants des États membres. Il souligne que cette réunion est historique et qu'elle rompt avec une inertie de 20 années en matière financière. Il affirme que l'IICA traduira ce soutien en actions de coopération dans chacun des États membres. Il ajoute que ce qui a été convenu n'est pas une augmentation en termes réels du budget, mais une récupération de la perte de valeur subie au cours de deux décennies.

4.2.2 Il remercie ensuite Monsieur José Alpuche, président de la réunion, le conseiller juridique, le secrétaire technique de la réunion, le sous-directeur général de l'IICA, le secrétaire des services institutionnels, les traducteurs et tous les fonctionnaires de l'Institut qui ont travaillé à la réunion.

4.2.3 Il exprime aussi sa reconnaissance à la délégation mexicaine pour l'exposé sur la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil et la Rencontre des ministres de l'Agriculture des Amériques de 2015, qui aura lieu en octobre dans son pays ; des réunions qui, de toute évidence, seront un grand succès. Il remercie également le personnel du ministère mexicain de l'Agriculture, de l'Élevage, du Développement rural, de la Pêche et de l'Alimentation (SAGARPA), pour son soutien. Il souligne la participation de Madame Lourdes Cruz, directrice des Relations internationales du ministère SAGARPA, rapporteur de cette réunion.

4.2.4 Il termine en affirmant que l'Institut continuera d'œuvrer avec professionnalisme et dévouement pour le bien de tous ses pays membres.

4.3 Discours des représentants des États membres

4.3.1 Le représentant observateur du Costa Rica, au nom de son pays et de Monsieur Luis Felipe Arauz, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, remercie l'IICA d'avoir accueilli cette réunion et le président du Comité exécutif pour son excellent travail.

4.3.2 Les représentants d'El Salvador, du Brésil et du Canada, ainsi que les représentants observateurs du Mexique et des États-Unis, expriment leur reconnaissance au président de la réunion, ainsi qu'au directeur général et aux fonctionnaires de l'Institut. Ils mettent également l'accent sur l'intensité des débats au cours de la réunion et sur les importants résultats obtenus.

4.3.3 Le représentant observateur du Mexique rappelle à tous l'invitation à participer à la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil, en octobre dans son pays.

4.3.4 Enfin, le président exprime sa reconnaissance pour l'honneur qui lui a été fait de présider cette réunion du Comité exécutif.

4.4 Clôture

4.4.1 La séance de clôture de la Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA est levée le 16 juillet 2015, à 14h38.

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS

Numéro	Titre	Page
A. Politique institutionnelle et services de coopération technique		
Res. 594	Rapport annuel 2014 de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)	57
B. Questions budgétaires et financières		
Res. 595	Rapport sur le recouvrement des quotes-parts	58
Res. 596	États financiers de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour 2014, Rapport des commissaires aux comptes et Vingt-et-unième rapport du Comité de la révision de la vérification (CRV)	60
Res. 597	Programme-budget 2016-2017	62
Res. 598	Élection d'un membre du Comité de révision de la vérification (CRV)	67
Res. 599	Hommage rendu à Madame Pamela D.M. Monroe Ellis pour sa collaboration en tant que membre du Comité de révision de la vérification (CRV)	69
C. Partenariats avec des organismes internationaux		
Res. 600	Rapport du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) pour la période biennale 2013-2014	70
Res. 601	Rapport de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) pour la période biennale 2013-2014	71

Numéro	Titre	Page
D. Questions relatives aux organes de direction		
Res. 602	Rapport de la Réunion ordinaire 2015 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)	72
Res. 603	Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) et de la Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif	73
Res. 604	Ordre du jour provisoire de la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) et de la Rencontre des ministres de l'Agriculture des Amériques 2015	74
Res. 605	Date et lieu de la Trente-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif	75

IICA/CE/Res. 594 (XXXV-O/15)

16 juillet 2015

Original : espagnol

RÉSOLUTION N. ° 594

**RAPPORT ANNUEL 2014 DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE
COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-cinquième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 642 (15), “Rapport annuel 2014 de l’Institut Interaméricain de Coopération pour l’agriculture (IICA)”,

CONSIDÉRANT :

Que l’article 4.f du règlement du Comité exécutif prévoit qu’il incombe à cet organe de direction de l’IICA de recevoir, analyser et approuver le rapport annuel des activités de la Direction générale et de prendre les mesures qui s’imposent ;

Que la Direction générale a élaboré et publié le Rapport annuel 2014 de l’Institut, que son Directeur général a présenté au Conseil permanent de l’Organisation des États américains (OEA) le 19 mai 2015 ;

Que ce rapport rend compte des activités de coopération réalisées par l’IICA en 2014 afin de mettre en œuvre ses programmes de coopération dans les domaines national, régional et continental, dans le cadre de son Plan à moyen terme pour la période 2014-2018 ;

Que le représentant de l’Institut a présenté aux autorités de chacun de ses 34 pays membres, le rapport sur la coopération offerte par l’IICA au pays correspondant, en 2014 ; et

Que le Rapport annuel de 2014 est disponible en format électronique sur la page web de l’Institut (www.iica.int), sur laquelle il peut être consulté,

DÉCIDE :

D’adopter le Rapport annuel 2014 de l’IICA.

IICA/CE/Res. 595 (XXXV-O/15)

16 juillet 2015

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 595**RAPPORT SUR LE RECOUVREMENT DES QUOTES-PARTS**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-cinquième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 637 (15), “Rapport sur le recouvrement des quotes-parts”,

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil interaméricain de l’Agriculture (JIA), à sa Treizième réunion ordinaire, a adopté, par la résolution IICA/JIA/Res. 414 (XIII-O/05), le document intitulé “Mesures révisées pour assurer le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l’Institut” ;

Que, grâce à l’application des mesures adoptées, à la bonne volonté des ministres de l’Agriculture et des autres autorités des États membres, et aux efforts de la Direction générale, il a été possible de récupérer une importante quantité du montant total des arriérés dus à l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) ; et

Que tout cela a facilité l’exécution des programmes et des projets inclus dans les stratégies de coopération prévus dans les domaines national, régional et continental, selon le Plan à moyen terme 2014-2018 de l’Institut,

DÉCIDE :

1. De remercier les ministres de l’Agriculture et des Affaires Étrangères des États membres de l’IICA, ainsi que d’autres hauts fonctionnaires de leurs gouvernements, pour les efforts qu’ils ont consentis afin que soient versées les quotes-parts annuelles dues à l’Institut.
2. De reconnaître l’importance de maintenir les mesures établies par le Comité exécutif et le Conseil, pour encourager les États membres de

l'IICA à régler en temps opportun les quotes-parts annuelles et les arriérés des années précédentes.

3. De prier le Directeur général : a) de poursuivre les démarches afin de recouvrer les quotes-parts de 2015 ainsi que les arriérés des périodes précédentes, et b) de continuer d'informer les États membres sur les progrès accomplis dans ce domaine.
4. D'exhorter les États membres de l'IICA à être à jour dans le paiement de leurs quotes-parts et de demander à ceux qui accusent un retard dans leurs versements de respecter les plans convenus pour s'acquitter de leurs obligations financières envers l'Institut.

IICA/CE/Res. 596 (XXXV-O/15)

16 juillet 2015

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 596**ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION
POUR L'AGRICULTURE (IICA) POUR 2014, RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES ET VINGT-ET-UNIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION
DE LA VÉRIFICATION (CRV)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-cinquième réunion ordinaire,

VU :

Les documents IICA/CE/Doc. 638 (15), “États financiers de l’IICA pour l’exercice 2014 et rapport des commissaires aux comptes”, et IICA/CE/Doc. 639 (15), “Vingt-et-unième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)”,

CONSIDÉRANT :

Que l’article 4.d du Règlement du Comité exécutif stipule qu’il incombe à cet organe de direction de l’IICA d’examiner les états financiers de l’Institut et, lorsqu’une décision s’impose, d’envoyer le rapport et les recommandations correspondantes au Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) ;

Que le Conseil, à sa septième réunion ordinaire a adopté la résolution IICA/JIA/Res. 231 (VII-O/93), qui porte création du Comité de révision de la vérification (CRV) et approuve son règlement intérieur ;

Que le Comité exécutif, conformément à l’article 3.k de son règlement intérieur, doit recevoir et approuver les rapports du CRV et prendre des décisions au sujet de ses recommandations ; et

Que le CRV indique, dans son vingt-et-unième rapport, qu’il a examiné le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers de l’IICA pour l’exercice financier 2014 et constaté que le travail exécuté a été consciencieux et conforme aux règlements de l’Institut et aux règles internationales de vérification des comptes,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement les états financiers de l'IICA pour l'exercice 2014 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes, et de prier le directeur général de l'Institut de les transmettre à la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil, pour que celui-ci il en prenne connaissance.
2. D'approuver le vingt-et-unième rapport du CRV et de demander au Directeur général de l'IICA de mettre en œuvre les recommandations contenues dans ledit rapport.
3. De remercier les membres du CRV pour le travail réalisé.

IICA/CE/Res. 597 (XXXV-O/15)

16 juillet 2015

Original : espagnol

RÉSOLUTION N ° 597**PROGRAMME-BUDGET 2016-2017**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-cinquième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/DT-641 (15), "Programme-Budget 2016-2017 Rev.1",

CONSIDÉRANT :

Que la Convention de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) stipule :

- i. à l'article 8.b qu'il incombe au Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) d'"approuver le Programme-Budget biennal et de fixer le montant des quotes-parts annuelles des États membres";
- ii. à l'article 23, que "les États membres contribuent au soutien de l'Institut moyennant des quotes-parts annuelles fixées par le Conseil, conformément au système de calcul des quotes-parts de l'Organisation des États américains" ;
- iii. à l'article 14.b, qu'il incombe au Comité exécutif d'"examiner le Projet de Programme-Budget biennal soumis par le Directeur général au Conseil et de formuler les observations et recommandations qu'il juge pertinentes" ;

Que le nouveau modèle de Programme-Budget pour la période biennale 2016-2017 a été élaboré dans le strict respect du schéma stratégique établi dans le PMP 2014-2018 approuvé par le Conseil, afin d'utiliser au mieux les ressources ;

Que le Directeur général a présenté la proposition de Programme Budget 2016-2017 à la Commission consultative spéciale pour les questions de gestion (CCSQG), à sa réunion ordinaire, tenue en avril 2015, afin de recevoir les propositions prévues par le mandat du Conseil en vue de consolider financièrement l'IICA ;

Que le Directeur général a présenté la proposition de Programme Budget 2016-2017 à la considération du Comité exécutif à sa Trente-cinquième réunion ordinaire, dans un format qui remplit les conditions de structure et de contenu, prévues par les normes en vigueur et qui tient compte des recommandations proposées par la CCSQG ;

Que le Conseiller juridique de l'Institut a expliqué que l'article 23 de la Convention de l'IICA exige que le Conseil applique l'échelle des quotes-parts remise à jour par l'OEA, afin de fixer les quotes-parts des États membres pour le soutien financier de l'Institut ;

Que, conformément à l'article 60 du Règlement intérieur du Comité exécutif, le "Groupe d'amis du Président du Comité exécutif" a été créé pour présenter des propositions portant sur le financement de l'Institut ;

Qu'afin de compenser l'épuisement irréversible du Fonds de recettes diverses et de conserver au moins le niveau de participation de l'année 2015, la proposition envisage :

- i. une augmentation de 6,57% du budget des quotes-parts sur la base d'une nouvelle échelle des quotes-parts de l'OEA ;
- ii. des contributions de surcote convenues par les États membres.

DÉCIDE :

1. De reconnaître que le nouveau modèle du Programme-Budget est clairement conforme au schéma stratégique institutionnel établi dans le PMP 2014-2018 tel qu'approuvé par le Comité exécutif et par le Conseil.
2. De recommander au Conseil :
 - i. D'envisager une augmentation du Budget des quotes-parts de 6,57% afin que cela permette de récupérer la perte des ressources du Fonds des recettes diverses de 3.600.000 USD pour la période biennale conformément à l'Annexe A.
 - ii. De remercier les États membres qui envisagent d'augmenter volontairement leur quote-part afin de compléter le montant qui permettra de conserver, pour le moins, un niveau de fonctionnement semblable à celui de l'année 2015.

- iii. D'approuver le Budget des dépenses 2016-2017 conformément aux revenus estimés et aux affectations indiquées dans le document IICA/CE/DT-641 (15), "Programme-Budget 2016-2017 Rev.1" avec les modifications décidées pour chacun des chapitres indiqués à l'Annexe B.
 - iv. D'autoriser le Directeur général à effectuer des transferts entre les chapitres du Programme Budget, à condition que leur total n'augmente ni ne diminue les chapitres de plus de 15% et que les priorités approuvées n'en soient pas affectées substantiellement.
 - v. D'autoriser le Directeur général à apporter les modifications nécessaires à l'affectation des ressources approuvées dans la présente résolution, dans le cas où les recettes cumulées des exercices budgétaires 2016-2017 seraient inférieures aux recettes estimées pour la période biennale, et à en informer le Comité exécutif et le Conseil, le cas échéant.
3. De prier le Directeur général de convoquer le "Groupe d'amis du Président du Comité exécutif", à une réunion préalable à la prochaine réunion du Conseil, afin d'analyser de manière intégrale et dans une vision à long terme, les choix permettant de renforcer la structure stratégique de l'IICA, y compris ses finances, et d'en faire rapport à la prochaine réunion ordinaire du Comité exécutif.

ANNEXE A

Echelle des quotes-parts des États membres, Augmentation de 6,57%, Contributions de surcotes et recettes diverses 2016-2017 (USD)
sur la base de l'échelle des quotes-parts de l'OEAs 2016-2017

ÉTATS MEMBRES	2015		2016				2017				VARIATIONS			
	IICA		IICA			TOTAL QUOTES- PARTS	IICA			TOTAL QUOTES- PARTS	2015-2016		2016-2017	
	OEAs	QUOTE- PART	OEAs ¹	QUOTE- PART	AUGMENTATI ON 6.57%		OEAs ¹	QUOTE- PART	AUGMENTATI ON		TOTAL QUOTES- PARTS	USD	%	USD
						%				USD ²				
Antigua et Barbuda	0,022	6.100	0,022	6.100	400	6.500	0,022	6.100	400	6.500	400	6,6%	0	0,0%
Argentine	2,408	662.400	2,400	660.200	43.400	703.600	2,400	660.200	43.400	703.600	41.200	6,2%	0	0,0%
Bahamas	0,062	17.100	0,049	13.500	900	14.400	0,049	13.500	900	14.400	-2.700	-15,8%	0	0,0%
Barbade	0,045	12.400	0,034	9.400	600	10.000	0,034	9.400	600	10.000	-2.400	-19,4%	0	0,0%
Belize	0,022	6.100	0,022	6.100	400	6.500	0,022	6.100	400	6.500	400	6,6%	0	0,0%
Bolivie	0,049	13.500	0,056	15.400	1.000	16.400	0,056	15.400	1.000	16.400	2.900	21,5%	0	0,0%
Brésil	9,941	2.734.600	12,427	3.418.600	224.600	3.643.200	12,427	3.418.600	224.600	3.643.200	908.600	33,2%	0	0,0%
Canada	11,972	3.293.300	10,583	2.911.300	191.300	3.102.600	10,583	2.911.300	191.300	3.102.600	-190.700	-8,8%	0	0,0%
Chili	1,189	327.100	1,347	370.600	24.300	394.900	1,347	370.600	24.300	394.900	67.800	20,7%	0	0,0%
Colombie	1,049	288.600	1,311	360.600	23.800	384.400	1,311	360.600	23.800	384.400	95.800	33,2%	0	0,0%
Costa Rica	0,221	60.800	0,230	63.300	4.100	67.400	0,230	63.300	4.100	67.400	6.600	10,9%	0	0,0%
Dominique	0,022	6.100	0,022	6.100	400	6.500	0,022	6.100	400	6.500	400	6,6%	0	0,0%
Équateur	0,258	71.000	0,322	88.600	5.800	94.400	0,322	88.600	5.800	94.400	23.400	33,0%	0	0,0%
El Salvador	0,114	31.400	0,086	23.700	1.500	25.200	0,086	23.700	1.500	25.200	-6.200	-19,7%	0	0,0%
États-Unis d'Amérique	59,470	16.359.400	59,470	16.359.800	1.075.500	17.435.300	59,470	16.359.800	1.075.500	17.435.300	1.075.900	6,6%	0	0,0%
Grenade	0,022	6.100	0,022	6.100	400	6.500	0,022	6.100	400	6.500	400	6,6%	0	0,0%
Guatemala	0,168	46.200	0,145	39.900	2.600	42.500	0,145	39.900	2.600	42.500	-3.700	-8,0%	0	0,0%
Guyana	0,022	6.100	0,022	6.100	400	6.500	0,022	6.100	400	6.500	400	6,6%	0	0,0%
Haiti	0,034	9.400	0,026	7.200	400	7.600	0,026	7.200	400	7.600	-1.800	-19,1%	0	0,0%
Honduras	0,051	14.000	0,042	11.600	700	12.300	0,042	11.600	700	12.300	-1.700	-12,1%	0	0,0%
Jamaïque	0,093	25.600	0,070	19.300	1.200	20.500	0,070	19.300	1.200	20.500	-5.100	-19,9%	0	0,0%
Mexique	8,281	2.278.000	6,788	1.867.300	122.700	1.990.000	6,788	1.867.300	122.700	1.990.000	-288.000	-12,6%	0	0,0%
Nicaragua	0,034	9.400	0,026	7.200	400	7.600	0,026	7.200	400	7.600	-1.800	-19,1%	0	0,0%
Panama	0,158	43.500	0,176	48.400	3.200	51.600	0,176	48.400	3.200	51.600	8.100	18,0%	0	0,0%
Paraguay	0,093	25.600	0,075	20.600	1.400	22.000	0,075	20.600	1.400	22.000	-3.600	-14,1%	0	0,0%
Pérou	0,688	189.300	0,860	236.600	15.500	252.100	0,860	236.600	15.500	252.100	62.800	33,2%	0	0,0%
République Dominicaine	0,257	70.700	0,317	87.200	5.700	92.900	0,317	87.200	5.700	92.900	22.200	31,4%	0	0,0%
Saint-Christophe et Nevis	0,022	6.100	0,022	6.100	400	6.500	0,022	6.100	400	6.500	400	6,6%	0	0,0%
Saint-Vincent et les Grenadines	0,022	6.100	0,022	6.100	400	6.500	0,022	6.100	400	6.500	400	6,6%	0	0,0%
Sainte-Lucie	0,022	6.100	0,022	6.100	400	6.500	0,022	6.100	400	6.500	400	6,6%	0	0,0%
Surinam	0,034	9.400	0,026	7.200	400	7.600	0,026	7.200	400	7.600	-1.800	-19,1%	0	0,0%
Trinité et Tobago	0,180	49.500	0,135	37.100	2.500	39.600	0,135	37.100	2.500	39.600	-9.900	-20,0%	0	0,0%
Uruguay	0,214	58.900	0,247	67.900	4.500	72.400	0,247	67.900	4.500	72.400	13.500	22,9%	0	0,0%
Venezuela	2,186	601.300	2,144	589.800	38.800	628.600	2,144	589.800	38.800	628.600	27.300	4,5%	0	0,0%
SOUS TOTAL	99,425	27.351.200	99,568	27.391.100	1.800.000	29.191.100	99,568	27.391.100	1.800.000	29.191.100	1.839.900	6,7%	0	0,0%
Cuba	0,575	158.200	0,431	118.600	7.800	126.400	0,431	118.600	7.800	126.400	-31.800	-20,1%	0	0,0%
TOTAL QUOTES-PARTS	100,00	27.509.400	99,999	27.509.700		29.317.500	99,999	27.509.700		29.317.500	1.808.100	6,57%	0	0,0%
RECETTES DIVERSES³		6.100.000		4.300.000		4.300.000		4.300.000		4.300.000	-1.800.000	-29,5%	0	0,0%
TOTAL FONDS ORDINAIRE		33.451.200		31.691.100		33.491.100		31.691.100		33.491.100	-39.900	-0,1%	0	0,0%

NB : 1) Le Royaume d'Espagne apporte une quote-part annuelle de 60,000 USD, en tant que Membre associé, conformément à l'Accord de la Première séance plénière de l'Onzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'Agriculture du 26 novembre 2001, tenue à Bâvaro, en République Dominicaine.

2) Conformément à la Résolution AG/RES. 2860 (XLIV-O/14) de l'Assemblée générale de l'OEAs du 5 juin 2014.

3) Les divers en 2016 et 2017 sont faits de 3 500 000 USD de recettes estimées et de 800 000 USD de recettes diverses.

4) En USD arrondis à la centaine.

5) Le total du fonds ordinaire n'inclut ni Cuba ni les surcotes.

ANNEXE B**Affectation du Fonds ordinaire par Chapitre - 2016 et 2017
(USD)**

CHAPITRE	2016		2017	
	FONDS ORDINAIRE		FONDS ORDINAIRE	
	USD	%	USD	%
I : Services directs de coopération technique	30.061.436	89,8%	30.121.762	89,9%
II : Frais de direction	1.740.307	5,2%	1.778.981	5,3%
III : Frais généraux et provisions	1.290.000	3,9%	1.290.000	3,9%
IV : Rénovation des infrastructures et équipements	399.357	1,2%	300.357	0,9%
TOTAL	33.491.100	100,0%	33.491.100	100,0%

IICA/CE/Res. 598 (XXXV-O/15)

16 juillet 2015

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 598

ÉLECTION D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA VÉRIFICATION (CRV)

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-cinquième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 640 (15), “Élection d’un membre du Comité de révision de la vérification (CRV)”,

CONSIDÉRANT :

Qu’il incombe au Comité exécutif d’élire les membres du CRV, conformément aux dispositions de l’article 3.k du Règlement intérieur du Comité exécutif et à l’article III des statuts du CRV ;

Que ces statuts prévoient qu’au moins un des trois membres du CRV est élu parmi les candidats proposés par les six États membres de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) qui contribuent le plus à son fonds régulier ; qu’un autre est élu parmi les candidats postulés par les États membres qui ne font pas partie de ceux qui contribuent le plus à ce fonds et qu’un autre est choisi parmi les candidats proposés par tous les États membres de l’IICA ;

Que le délai pour la nomination du membre du CRV choisi parmi les candidats proposés par les États membres de l’Institut qui ne figurent pas entre les six qui contribuent le plus à son fonds régulier, prend fin le 31 décembre 2015 ;

Que, conformément aux dispositions des statuts du CRV, le Directeur général de l’IICA a demandé aux États membres cités dans le paragraphe précédent de présenter des candidats en vue de remplacer le membre du CRV dont le mandat s’achève à la date mentionnée ;

Que, pour répondre à cette demande, les gouvernements du Paraguay et de Saint Christophe et Niévès ont présenté chacun un candidat, la nomination du second pays ayant été reçue tardivement ; et

Que les candidats proposés remplissent les conditions requises pour être membre du CRV,

DÉCIDE :

D'élire Madame Antoinette R. Hodge, de Saint Christophe et Niévès, comme membre du CRV, au poste réservé à un candidat proposé par tous les États membres, à l'exception des six pays qui contribuent le plus au Fonds régulier de l'IICA, pour une période de six ans, qui commence le 1er janvier 2016 et s'achève le 31 décembre 2021.

IICA/CE/Res. 599 (XXXV-O/15)

16 juillet 2015

Original espagnol

RÉSOLUTION N° 599

HOMMAGE RENDU À MADAME PAMELA D.M. MONROE ELLIS POUR SA COLLABORATION EN TANT QUE MEMBRE DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA VÉRIFICATION (CRV)

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-cinquième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que le Comité de révision de la vérification (CRV) est un important mécanisme du Comité exécutif, tant pour conseiller le directeur général de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) dans le pilotage administratif et financier de l'Institut, que pour aider le Comité exécutif à réviser les comptes de la direction générale ;

Que les membres du CRV, désignés par les États membres, réalisent un travail appréciable ; et

Que Madame Pamela D.M. Monroe Ellis, de Jamaïque, entrée au CRV le premier janvier 2010, et qui a, depuis, assumé cette responsabilité avec beaucoup de dévouement et de qualité en faveur de l'IICA, achèvera ses fonctions le 31 décembre 2015,

DÉCIDE :

1. De remercier le gouvernement de la Jamaïque pour le soutien apporté par Madame Monroe Ellis, en sa qualité de membre du CRV.
2. D'exprimer sa reconnaissance à Madame Monroe Ellis pour son excellent travail, dévoué et professionnel en tant que membre du CRV, et de la remercier tout particulièrement pour son soutien et sa participation à la gestion administrative et financière de l'Institut.

IICA/CE/Res. 600 (XXXV-O/15)

16 juillet 2015

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 600**RAPPORT DU CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT (CATIE) POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2013-2014**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-cinquième réunion ordinaire,

VU :

La présentation du “Rapport du Centre agronomique tropical de recherche et d’enseignement (CATIE) pour la période biennale 2013-2014”,

CONSIDÉRANT :

Que, par la résolution IICA/JIA/Res. 441 (XIV-O/07), le Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) a chargé le Comité exécutif de recevoir et d’analyser les rapports et les plans du Centre agronomique tropical de recherche et d’enseignement (CATIE) et prié le Directeur général de ce centre d’envoyer directement, à l’avenir, la version du rapport biennal et les plans du CATIE à la direction générale de l’IICA afin qu’ils soient reçus par le Comité exécutif,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement le rapport du CATIE pour la période biennale 2013-2014 et de remercier son Directeur général pour sa présentation.
2. De prier l’IICA et le CATIE de continuer à renforcer leurs liens et mécanismes en vue de mener à bien les activités du Programme d’action conjointe, afin de maximiser la participation des deux institutions au soutien des efforts des États membres et de parvenir ainsi à un développement agricole compétitif, durable et inclusif.

IICA/CE/Res. 601 (XXXV-O/15)

16 juillet 2015

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 601

RAPPORT DE L'INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT AGRICILES DES CARAÏBES (CARDI) POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2013-2014

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-cinquième réunion ordinaire,

VU :

L'exposé de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) sur le rapport des activités réalisées pendant la période biennale 2013-2014,

CONSIDÉRANT :

Que, conformément aux termes de l'accord en vigueur signé entre l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et le CARDI, ce dernier doit présenter un rapport annuel relatif à ses activités ; et

Que, par la résolution IICA/JIA/Res. 440 (XIV-O/07), le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a délégué au Comité exécutif a responsabilité de recevoir et d'analyser les rapports et les plans du CARDI et a demandé au Directeur exécutif de cet institut qu'à l'avenir, il fasse parvenir directement à la direction générale de l'IICA, la version du rapport biennal et les plans du CARDI afin qu'ils soient approuvés par le Comité exécutif,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement le rapport sur les activités menées par le CARDI au cours de la période biennale 2013-2014 et de le remercier pour l'exposé présenté.
2. D'encourager l'IICA et le CARDI à continuer de resserrer leurs liens techniques, et à renforcer les mécanismes pour la mise en œuvre d'activités conjointes, afin de maximiser la participation des deux institutions aux efforts déployés pour assurer le développement agricole et rural dans les Caraïbes.

IICA/CE/Res. 602 (XXXV-O/15)

16 juillet 2015

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 602**RAPPORT DE LA RÉUNION ORDINAIRE 2015 DE LA COMMISSION
CONSULTATIVE SPÉCIALE SUR LES QUESTIONS DE GESTION (CCSQG)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-cinquième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 643 (15), “Rapport de la réunion ordinaire 2015 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)”,

CONSIDÉRANT :

Que la CCSQG, en tant que commission permanente du Comité exécutif, a pour objet de conseiller le Directeur général et de permettre à celui-ci d’avoir des échanges plus réguliers avec les États membres sur les questions administratives, financières et stratégiques, afin de faciliter l’obtention de consensus au sein du Comité exécutif et du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) ;

Que le Comité exécutif, par la résolution IICA/CE/Res. 580 (XXXIII-O/13), a accepté que les réunions de la CCSQG soient de préférence virtuelles, afin de tenir des sessions suffisamment fréquentes et de favoriser des économies pour l’Institut ; et

Que le rapport de la CCSQG susmentionné contient des recommandations qui doivent être soumises à la considération du directeur général et du Comité Exécutif,

DÉCIDE :

De recevoir favorablement le rapport de la réunion ordinaire 2015 de la CCSQG.

IICA/CE/Res. 603 (XXXV-O/15)

16 juillet 2015

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 603

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN OEUVRE DES RÉSOLUTIONS DE LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (LE CONSEIL) ET DE LA TRENTE-QUATRIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-cinquième réunion ordinaire,

VU :

Les documents IICA/CE/Doc. 645 (15), “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil)” et IICA/CE/Doc. 644 (15), “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif”,

CONSIDÉRANT :

Que les rapports de progrès mentionnés ci-dessus montrent que la direction générale de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) a exécuté de manière satisfaisante les dispositions des résolutions adoptées à la Dix-septième réunion ordinaire du Conseil et qu’elle s’est dûment acquittée des tâches nécessaires afin de mettre en application les résolutions adoptées lors de la Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif,

DÉCIDE :

De recevoir favorablement les rapports : (i) “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil)” ; et (ii) “ Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif”.

IICA/CE/Res. 604 (XXXV-O/15)

16 juillet 2015

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 604**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DIX-HUITIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (LE CONSEIL) ET DE LA RENCONTRE DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE DES AMÉRIQUES 2015**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-cinquième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 647 (15), "Ordre du jour provisoire de la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) et de la Rencontre des ministres de l'Agriculture des Amériques 2015",

CONSIDÉRANT :

Que l'article 4.p du règlement intérieur du Comité exécutif stipule qu'il incombe à cet organe de direction d'analyser l'ordre du jour provisoire des réunions du Conseil ; et

Que le Comité exécutif, à sa Trente-cinquième réunion ordinaire, a analysé l'ordre du jour provisoire de la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil et de la Rencontre des ministres de l'Agriculture des Amériques 2015,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement l'ordre du jour provisoire de la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil et de la Rencontre des ministres de l'Agriculture des Amériques 2015 et de remercier le Mexique pour les progrès réalisés dans l'organisation de ces réunions.
2. De demander aux membres du Comité exécutif de convaincre les ministres de l'Agriculture de leur pays de l'importance d'assister à ces deux réunions.

IICA/CE/Res. 605 (XXXV-O/15)

16 juillet 2015

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 605

DATE ET LIEU DE LA TRENTE-SIXIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-cinquième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 646 (15), "Date et lieu de la Trente-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif",

CONSIDÉRANT :

Que, conformément à l'article 22 du Règlement intérieur du Comité exécutif, cet organe de direction de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) doit tenir une réunion ordinaire chaque année, et doit donc fixer la date et le lieu de la Trente-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif en 2016 ;

Que l'article 25 du règlement susmentionné stipule que, lorsqu'aucun État membre de l'Institut ne s'offre pour accueillir la réunion ordinaire du Comité exécutif, la réunion se tient au siège social de l'IICA, à San José, au Costa Rica ; et

Que le Directeur général fait savoir qu'il n'a reçu aucune proposition officielle d'un État membre en vue d'accueillir la prochaine réunion ordinaire du Comité exécutif,

DÉCIDE :

1. De tenir la Trente-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif au siège social de l'IICA, à San José, au Costa Rica, au cours du deuxième semestre de 2016.
2. De demander au Directeur général, conformément aux procédures établies par les normes en vigueur, de convoquer, en temps opportun, les États membres afin qu'ils puissent participer à cette réunion.

SIGNATURE DU RAPPORT

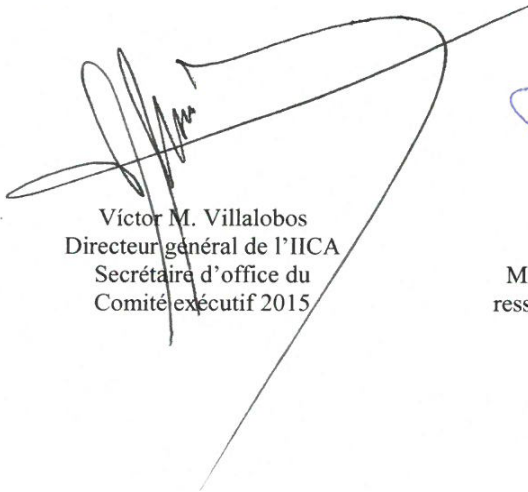
SIGNATURE DU RAPPORT DE LA TRENTE-CINQUIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

En application des dispositions de l'article 97 du Règlement intérieur du Comité exécutif, il est procédé à la signature du Rapport de la Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif, à 16h 00, le 16 juillet de l'année deux mille quinze, à San José, Costa Rica.

Ce rapport sera édité par le Secrétariat qui y apportera les changements effectués à la séance de clôture avant qu'il ne soit publié dans les quatre langues officielles de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), dont les versions font également foi, dans la série Documents officiels.

Le Secrétariat déposera les originaux dans les archives de l'Institut, insérera les fichiers électroniques dans la page web de l'Institut et enverra la version finale du présent rapport aux gouvernements des États membres, aux pays associés, aux observateurs permanents de l'Institut et à tous les autres participants à la réunion.

San José, Costa Rica.



Víctor M. Villalobos
Directeur général de l'IICA
Secrétaire d'office du
Comité exécutif 2015



José Alpuche
Chef de la direction
Ministère de l'agriculture et des
ressources naturelles, Président du
Comité exécutif 2015

ANNEXES

ANNEXE 1 : ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION
IICA/CE/Doc. 636 (15)

- 1. Programme de travail provisoire** IICA/CE/Doc. 635 (15)
- 2. Message du Directeur général**
- 3. Renforcement financier de l'Institut**
 - 3.1 Rapport sur le recouvrement des quotes-parts IICA/CE/Doc. 637 (15)
 - 3.2 États financiers de l'Institut de 2014 et rapport des commissaires aux comptes IICA/CE/Doc. 638 (15)
 - 3.3 Vingt-et-unième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV) IICA/CE/Doc. 639 (15)
 - 3.4 Élection d'un membre du Comité de révision de la vérification (CRV) IICA/CE/Doc. 640 (15)
 - 3.5 Programme-budget 2016-2017 : Accords signés par l'IICA en 2014 ; Taux institutionnel net (TIN)-Récupération des coûts indirects proportionnels (ReCIP) ; Critères et mécanismes de l'IICA en vue de l'approbation de projets financés par des ressources externes ; et renforcement financier IICA/CE/Doc. 641 (15)
- 4. Renforcement des partenariats avec d'autres institutions**
 - 4.1 Rapport du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) pour la période biennale 2013-2014 (sans cote)
 - 4.2 Rapport sur les relations IICA-CATIE (contrat légal CATIE n° 8028) IICA/CE/Doc. 649 (15)
 - 4.3 Rapport de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) pour la période biennale 2013-2014 (sans cote)

5. Activités de la direction générale et des organes de direction

- | | | |
|-----|---|-----------------------------------|
| 5.1 | Rapport annuel 2014 de l'IICA | IICA/CE/Doc. 642 (15) |
| 5.2 | Rapport sur les réunions ministérielles et sur le Plan Agro 2003-2015 | Document d'information n° 01 (15) |
| 5.3 | Rapport sur les actions conjointes entre l'IICA et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) entre 2013 et 2015 | Document d'information n° 02 (15) |
| 5.4 | Rapport de la Réunion ordinaire 2015 de la Commission consultative spéciale pour les questions de gestion (CCSQG) | IICA/CE/Doc. 643 (15) |
| 5.5 | Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif | IICA/CE/Doc. 644 (15) |
| 5.6 | Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-septième réunion ordinaire du Conseil | IICA/CE/Doc. 645 (15) |
| 5.7 | Date et lieu de la Trente-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif | IICA/CE/Doc. 646 (15) |

6. Rencontre des ministres de l'Agriculture des Amériques 2015 et Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil)

- | | | |
|-----|--|-----------------------|
| 6.1 | Ordre du jour provisoire de la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil | IICA/CE/Doc. 647 (15) |
| 6.2 | Proposition d'un document technique : "Une productivité compétitive, inclusive et durable : opportunité pour le continent américain" | IICA/CE/Doc. 648 (15) |

7. Questions diverses

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS

ÉTATS MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2015

Belize

José Alpuche (*Titulaire*)
Chief Executive Officer
Ministr of Natural Resources and
Agriculture
Tel.: (501) 822 2243
ceo@agriculture.gov.bz

Bolivie

José Enrique Colodro Baldviezo (*Titulaire*)
Ministro Consejero
Encargado de Negocios a. i.
Embajada del Estado Plurinacional
de Bolivia en Costa Rica
Sa José, Costa Rica
Tel.: (506) 2524 3491
embocr@racsa.co.cr

Brésil

Carlos Augusto Mattos Santana (*Titulaire*)
Coordenador de Relacionamento
Externo do MERCOSUL
Ministério da Agricultura, Pecuária e
Abastecimento (MAPA)
Tel.: (5561) 3218 2945
carlos.santana@agricultura.gov.br

Canada

Daryl Nearing (*Titulaire*)
Deputy Director
Strategic Trade Policy Division
Agriculture and Agri-Food Canada
Tel.: (613) 773 1523
daryl.nearing@agr.gc.ca

Joël Monfils (*Suppléant*)
Coordinator, Summit of the Americas
Department of Foreign Affairs, Trade
and Development
Tel.: (613) 762 1587
joel.monfils@international.gc.ca

El Salvador

Amílcar Landaverde (*Titulaire*)
Jefe de la División de Seguimiento
y Evaluación
Dirección de Políticas y Planificación
Sectorial
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Tel.: (503) 2210 1700
amilcar.landaverde@mag.gob.sv
alandaverdesv@gmail.com

Grenade

Alvin Martin Da Breo (*Titulaire*)
Minister for Agriculture, Lands,
Forestry, Fisheries and the Environment
Ministry of Agriculture, Lands,
Forestry, Fisheries and the Environment
Tel.: (473) 440 2722
agriculture@gov.gd
alvindabreo@gmail.com

Jamaïque

Donovan Stanberry (*Titulaire*)
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture and Fisheries
Tel.: (876) 999 8205 / 927 1790
dpstanberry@moa.gov.jm
psoffice@moa.gov.jm

République dominicaine

Leandro M. Mercedes Rodríguez (*Titulaire*)
 Viceministro de Extensión y
 Capacitación Agropecuaria
 Ministerio de Agricultura
 Tel.: (809) 547 3888, ext. 4004
 leandro.mercedes@agricultura.gob.do
 lemer33@hotmail.com

Trinité et Tobago

Lueandra M. Neptune (*Titulaire*)
 Planning Officer III
 Ministry of Food Production
 Tel.: (868) 622 1221, ext. 1058
 LNeptune@fp.gov.tt
 Lueandra@yahoo.com

Candice Natasha Shade (*Suppléant*)
 Chargé d'affaires
 Embassy of Trinidad and Tobago
 in Costa Rica
 San José, Costa Rica
 Tel.: (506) 2231 0809
 shadec@foreign.gov.tt

Uruguay

Alicia Martins Rodríguez (*Titulaire*)
 Directora de la Secretaría Técnica
 de Cooperación
 Ministerio de Ganadería, Agricultura
 y Pesca
 Tel.: (598) 2419 7340
 stc@mgap.gub.uy
 amartins@mgap.gub.uy

**ÉTATS NON MEMBRES DU COMITÉ
EXÉCUTIF 2015****Costa Rica**

Ivannia Quesada Villalobos (*Titulaire*)
 Viceministra de Agricultura y
 Ganadería

Ministerio de Agricultura y Ganadería
 Tel.: (506) 2232 7715
 despachoviceministra@mag.go.cr

Orlando Barrientos Saborío (*Suppléant*)
 Profesional del Área de Política
 Agropecuaria y Rural
 Secretaría Ejecutiva de Planificación
 Sectorial Agropecuaria (SEPSA)
 Tel.: (506) 2296 2060
 obarrientos@mag.go.cr

Équateur

Luis Kilbert Valverde Zúñiga (*Titulaire*)
 Viceministro de Agricultura y Ganadería
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 Tel.: (593) 4259 9330 Ext. 5503/5500
 lkvalverde@gmail.com

États-Unis d'Amérique

Bryce Quick (*Titulaire*)
 Associate Administrator and Chief
 Operating Officer
 Foreign Agricultural Service
 United States Department of Agriculture
 Tel.: (202) 720 2706
 bryce.quick@fas.usda.gov

Wendell Dennis (*Suppléant*)
 Deputy Director
 Multilateral Affairs Division
 Office of Agreements and Scientific
 Affairs
 Foreign Agricultural Service
 United States Department of Agriculture
 Tel.: (202) 720 1319
 wendell.dennis@fas.usda.gov

Mary Blanca Ríos (*Conseillère*)
 Foreign Affairs Officer
 Office of Management, Policy, and
 Resources

Bureau of International Organization
Affairs

United States Department of State
Tel.: (202) 647 1464
riosmb@state.gov

Meghan M. Tremarche (*Conseillère*)
International Trade Specialist
Multilateral Affairs Division
Foreign Agricultural Service
United States Department of Agriculture
Tel.: (202) 690 5715
meghan.tremarche@fas.usda.gov

Candice Bruce (*Conseillère*)
Agricultural Attaché
Office of Agricultural Affairs
United States Embassy in Costa Rica
San José, Costa Rica
Tel.: (506) 2519 2000
ambsanjose@state.gov

Honduras

Juan Alberto Lara Bueso (*Titulaire*)
Embajador Extraordinario y
Plenipotenciario
Embajada de la República de Honduras
en Costa Rica
San José, Costa Rica
Tel.: (506) 2232 9506
embhoncr@embajadahonduras.co.cr

Reynieri David Amador (*Suppléant*)
Ministro de Representación Diplomática
Embajada de la República de Honduras
en Costa Rica
San José, Costa Rica
Tel.: (506) 2232 9506
embhoncr@embajadahonduras.co.cr

Mexique

María de Lourdes Cruz Trinidad (*Titulaire*)
Directora de Relaciones Internacionales
Secretaría de Agricultura, Ganadería,
Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación
(SAGARPA)
Tel.: (52 555) 3871 1058
mcruz.dgai@sagarpa.gob.mx

Oscar Octavio Olivares Plata (*Suppléant*)
Director general de Administración de
Riesgos
Secretaría de Agricultura, Ganadería,
Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación
(SAGARPA)
Tel.: (52 555) 3871 1152
oscar.olivares@sagarpa.gob.mx

Luciano Vidal García (*Suppléant*)
Coordinador de asesores
del Subsecretario de Alimentación y
Competitividad
Secretaría de Agricultura, Ganadería,
Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación
(SAGARPA)
Tel.: (52 555) 3178 1143
luciano.vidal@sagarpa.gob.mx
lv91946@gmail.com

ORGANISMES INTERNATIONAUX

Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI)

Barton A. Clarke
Executive Director
Trinidad and Tobago
Tel.: (868) 645 1205 / 07
executive@cardi.org

**Centre agronomique tropical de
recherche et d'enseignement (CATIE)**

José Joaquín Campos Arce
Director general
Turrialba, Costa Rica
Tel.: (506) 2558 2551
jcampos@catie.ac.cr
dgcatie@catie.ac.cr

Jorge Jiménez Burgos
Director de Proyección Externa y
Desarrollo
Turrialba, Costa Rica
Tel.: (506) 2558 2512
jjimenez@catie.ac.cr

John Beer
Director de Investigación y Desarrollo
Turrialba, Costa Rica
Tel.: (506) 2556 7830
jbeer@catie.ac.cr

Mainor Aguilar
Auditor interno
Turrialba, Costa Rica
Tel.: (506) 2556 2000
maguilar@catie.ac.cr

FONCTIONNAIRES DE L'IICA

Víctor M. Villalobos	Directeur général
Lloyd Day	Sous-directeur général
Robert Ahern	Spécialiste principal de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments
Ronald Aragón	Division de programmation, budgétisation et contrôle
Miguel A. Árvelo	Représentant de l'IICA au Costa Rica
Evangalina Beltrán	Coordinatrice du Bureau du directeur général
Rocío Bohórquez	Commissaire aux comptes interne
Michel Chartier	Coordinateur des relations diplomatiques et du protocole
Salvador Fernández	Directeur de la coopération technique
James French	Spécialiste principal en compétitivité et durabilité des chaînes agricoles
David Hatch	Directeur de la Division de la gestion du talent humain
Muhammad Ibrahim	Directeur associé de la coopération technique
Héctor Iturbe	Conseiller
Karen Kleinheinz	Directrice de la Division de la gestion financière
Byron Miranda	Spécialiste principale en inclusion dans l'agriculture et les territoires ruraux
Diego Montenegro	Directeur de la gestion et de l'intégration régionale
Carlos O'Farrill	Secrétaire des services institutionnels
Doreen Preston	Coordinatrice de l'Unité de langues
Patricia Ross	Coordinatrice de l'Unité des événements officiels
Federico Sancho	Secrétaire de planification et d'évaluation
Breno Tiburcio	Spécialiste principal en productivité et durabilité de l'agriculture familiale pour la sécurité alimentaire et l'économie rurale

ANNEXE 3 : PERSONNEL DE LA RÉUNION

Secrétaire de la réunion

Secrétaire <i>ex officio</i> et Directeur général de l'IICA	Víctor M. Villalobos
Secrétariat technique	Evangelina Beltrán Héctor Iturbe Katia Núñez
Organisation logistique	Patricia Ross
Conseiller juridique	William Berenson

Diffusion et presse

Mónica Montero
Adriana Araya
Rafael Cartín
Randall Cordero
Karla Cruz
Andrea Morales
Carlos Umaña

Diplomatie et protocole

Michel Chartier
Sonia González

Accueil des participants

Inscription et secrétariat	Wendy Esquivel
Accueil à l'hôtel	Leticia Giménez
Accueil à l'aéroport	Ronald Hidalgo Randy Alexander Marlon Rodríguez
Accueil en salle de conférence	Eduardo Lovell Lidy Astorga Leticia Giménez Lorena Mata Marlen Montoya

Melania Rodríguez
Roger Fallas

Documents et rapport

Classement et distribution

Mariantonieta Cordido
Laura Gutiérrez

Rédaction des procès-verbaux

Manuel Jiménez
Ronald Aragón
Nathalia Coto
Patricia Matamoros
Julio Mora
Viviana Palmieri

Édition

Máximo Araya

Coordination de l'interprétation et traduction

Doreen Preston

Interprétation simultanée

Espagnol Ilse Salazar
Thais Pardo

Anglais Cynthia Diez
Esteban Rojas

Portugais Nathalia Ferreira
Claudia Camacho

Traduction

Espagnol Olga Vargas

Anglais Peter Leaver
Laura Moya

Portugais Francisco Azevedo
(en ligne)

Contrôle et suivi des traductions

Leticia Quirós

Numérisation

Espagnol / Anglais / Portuguais Viviana Chacón

Audio et enregistrement numérique

David Álvarez
Minor Carvajal

Services informatiques

Esteban Carvajal
Marianela Lemaitre
Sergio Navarro
Olman Vargas

Services de soutien

Coordination

Laura Mora
Rebeca Martínez

Fournitures

German Arroyo
Francisco Brenes
Eva López

Montage et entretien

Ronald Meneses
Minor Carvajal
Eduardo Castillo
Rafael Flores

Propreté et nettoyage

Elizabeth Campos
Lidieth Quesada

Santé

Natalia Bogle

Sécurité

José Gómez

Transports

Javier Barboza
Carlos Umaña
Harold Zumbado

Imprimé par l'Imprimerie de l'IICA Siège de
l'Institut, San José, Costa Rica
L'édition comprend 10 exemplaires imprimés et 5
exemplaires sur CD-ROM

INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE
LE SIÈGE / Boîte Postale 55-2200 San José,
Vázquez de Coronado, San Isidro 11101, Costa Rica
Tél.: (506) 2216-0222 / Fax: (506) 2216-0233
Adresse électronique: iicahq@iica.ac.cr / Site web: www.iica.int